۞ وَٱلۡمُحۡصَنَٰتُ مِنَ ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُكُمۡۖ
كِتَٰبَ ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡۚ وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَآءَ ذَٰلِكُمۡ أَن تَبۡتَغُواْ
بِأَمۡوَٰلِكُم مُّحۡصِنِينَ غَيۡرَ مُسَٰفِحِينَۚ فَمَا ٱسۡتَمۡتَعۡتُم بِهِۦ
مِنۡهُنَّ فَـَٔاتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةٗۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيۡكُمۡ فِيمَا
تَرَٰضَيۡتُم بِهِۦ مِنۢ بَعۡدِ ٱلۡفَرِيضَةِۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا
حَكِيمٗا ٢٤ وَمَن لَّمۡ يَسۡتَطِعۡ مِنكُمۡ طَوۡلًا أَن يَنكِحَ
ٱلۡمُحۡصَنَٰتِ ٱلۡمُؤۡمِنَٰتِ فَمِن مَّا مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُكُم مِّن
فَتَيَٰتِكُمُ ٱلۡمُؤۡمِنَٰتِۚ وَٱللَّهُ أَعۡلَمُ بِإِيمَٰنِكُمۚ بَعۡضُكُم
مِّنۢ بَعۡضٖۚ فَٱنكِحُوهُنَّ بِإِذۡنِ أَهۡلِهِنَّ وَءَاتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ
بِٱلۡمَعۡرُوفِ مُحۡصَنَٰتٍ غَيۡرَ مُسَٰفِحَٰتٖ وَلَا مُتَّخِذَٰتِ
أَخۡدَانٖۚ فَإِذَآ أُحۡصِنَّ فَإِنۡ أَتَيۡنَ بِفَٰحِشَةٖ فَعَلَيۡهِنَّ نِصۡفُ
مَا عَلَى ٱلۡمُحۡصَنَٰتِ مِنَ ٱلۡعَذَابِۚ ذَٰلِكَ لِمَنۡ خَشِيَ ٱلۡعَنَتَ
مِنكُمۡۚ وَأَن تَصۡبِرُواْ خَيۡرٞ لَّكُمۡۗ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ
٢٥ يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمۡ وَيَهۡدِيَكُمۡ سُنَنَ ٱلَّذِينَ
مِن قَبۡلِكُمۡ وَيَتُوبَ عَلَيۡكُمۡۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٢٦

(24) Allah vous a rendu illicite d'épouser les femmes mariées, sauf celles que vous possédez après les avoir capturées durant les combats pour la cause d'Allah. Il vous est alors permis d'avoir des rapports intimes avec elles, après vous être assurés qu'elles ne portent aucun enfant (l'écoulement d'un cycle menstruel fait foi). Allah vous impose cette obligation et vous a permis d'épouser toutes les autres femmes en recherchant par vos biens à préserver votre chasteté de manière licite et non à commettre la fornication.
Celles dont vous jouissez par le mariage, donnez-leur les douaires qu'Allah vous impose de leur remettre, et il ne vous sera pas fait grief des arrangements que vous aurez après la détermination du douaire obligatoire, comme lorsque l'époux accorde un surplus ou que l'épouse renonce à une part du douaire. Allah connaît le mieux Ses créatures et rien d'elles ne Lui échappe. Il est aussi sage dans Sa gestion et Ses prescriptions.

(25) Ô hommes, à celui parmi vous qui ne peut épouser des femmes libres en raison de ses ressources limitées, il est permis d'épouser des esclaves possédées par autrui si elles vous paraissent croyantes. Allah connaît la réalité de votre foi et ce que vous ressentez au plus profond de vous-mêmes. Vous et ces femmes êtes égaux en religion et en humanité, ne répugnez donc pas à les épouser.
Epousez-les avec l'accord de leurs propriétaires et remettez-leur leurs douaires complets sans les faire attendre. Cela concerne le cas où ces esclaves sont chastes et non coupables de fornication manifeste ni de relations secrètes avec des amants. Si elles se marient et qu'elles commettent le péché de fornication, leur punition représente la moitié de la punition des femmes libres: cinquante coups de fouets et elles n'encourent pas la lapidation, contrairement aux femmes mariées libres. Cette permission d'épouser des esclaves croyantes et chastes est une dérogation accordée à ceux qui craignent de succomber à la tentation de la fornication et n'ont pas les moyens d'épouser une femme libre. Cependant, il est préférable de s'abstenir d'épouser des esclaves afin d'épargner à ses enfants le statut d'esclaves.
Allah pardonne à ceux qui se repentent parmi Ses serviteurs et Il se montre miséricordieux avec eux. L'une des expressions de Sa miséricorde est qu'Il leur a permis d'épouser des esclaves lorsqu'ils n'ont pas les moyens d'épouser une femme libre et craignent de ne pouvoir se retenir de commettre la fornication.

(26) En délivrant ces jugements, Allah veut vous expliciter les repères de Ses lois et de Sa religion et vous indiquer ce qui répond à vos intérêts ici-bas et dans l'au-delà.
Il veut aussi vous orienter vers la démarche que suivaient les prophètes avant vous en matière de licite et d'illicite, ainsi que vers leurs nobles qualités et leurs coutumes louables afin que vous les imitiez. Il veut également vous faire revenir de la désobéissance vers l'obéissance. Allah sait mieux ce qui est dans l'intérêt de Ses serviteurs et leur prescrit des lois qui vont dans ce sens. Il est Sage dans Ses prescriptions et Sa gestion de leurs affaires.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Il est illicite d'épouser des femmes mariées, qu'elles soient libres ou esclaves, avant l'écoulement du délai de viduité, quelle que soit la cause de la séparation avec le conjoint précédent.

2- Le douaire de la femme est dû après la consommation du mariage. Il lui est permis cependant de renoncer de bon cœur à une part de son douaire.

3- Il est permis d'épouser des esclaves croyantes lorsque l'on n'a pas les moyens d'épouser des femmes libres et que l'on craint de tomber dans la fornication.

4- L'une des finalités de la Législation est d'expliciter le licite et l'illicite et d'orienter les gens vers les pratiques conformes à la guidée.

وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيۡكُمۡ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ
ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُواْ مَيۡلًا عَظِيمٗا ٢٧ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُخَفِّفَ
عَنكُمۡۚ وَخُلِقَ ٱلۡإِنسَٰنُ ضَعِيفٗا ٢٨ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ
لَا تَأۡكُلُوٓاْ أَمۡوَٰلَكُم بَيۡنَكُم بِٱلۡبَٰطِلِ إِلَّآ أَن تَكُونَ
تِجَٰرَةً عَن تَرَاضٖ مِّنكُمۡۚ وَلَا تَقۡتُلُوٓاْ أَنفُسَكُمۡۚ إِنَّ
ٱللَّهَ كَانَ بِكُمۡ رَحِيمٗا ٢٩ وَمَن يَفۡعَلۡ ذَٰلِكَ عُدۡوَٰنٗا
وَظُلۡمٗا فَسَوۡفَ نُصۡلِيهِ نَارٗاۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ
يَسِيرًا ٣٠ إِن تَجۡتَنِبُواْ كَبَآئِرَ مَا تُنۡهَوۡنَ عَنۡهُ نُكَفِّرۡ
عَنكُمۡ سَيِّـَٔاتِكُمۡ وَنُدۡخِلۡكُم مُّدۡخَلٗا كَرِيمٗا ٣١
وَلَا تَتَمَنَّوۡاْ مَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بِهِۦ بَعۡضَكُمۡ عَلَىٰ بَعۡضٖۚ لِّلرِّجَالِ
نَصِيبٞ مِّمَّا ٱكۡتَسَبُواْۖ وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٞ مِّمَّا ٱكۡتَسَبۡنَۚ
وَسۡـَٔلُواْ ٱللَّهَ مِن فَضۡلِهِۦٓۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُلِّ شَيۡءٍ
عَلِيمٗا ٣٢ وَلِكُلّٖ جَعَلۡنَا مَوَٰلِيَ مِمَّا تَرَكَ ٱلۡوَٰلِدَانِ
وَٱلۡأَقۡرَبُونَۚ وَٱلَّذِينَ عَقَدَتۡ أَيۡمَٰنُكُمۡ فَـَٔاتُوهُمۡ
نَصِيبَهُمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ شَهِيدًا ٣٣

27 Allah veut accueillir votre repentir et effacer vos fautes tandis que ceux qui courent après les plaisirs veulent que vous vous éloigniez très loin du chemin de la droiture.

28 Allah veut alléger ce qu'Il vous a prescrit en ne vous chargeant pas de ce dont vous n'êtes pas capables car Il connaît la faiblesse physique et morale de l'être humain.

29 Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, que les uns ne s'emparent pas injustement des biens des autres comme lorsque vous vous adonnez à la spoliation, au vol et à la corruption, entre autres méfaits.

Font exception à cela les biens échangés dans le cadre d'une transaction consentie par les partenaires. Dans ce cas, il vous est permis de dépenser vos gains et d'en disposer.

Ne vous entretuez pas, ne vous suicidez pas et n'allez pas à votre perte de votre propre chef.

Allah est miséricordieux avec vous et l'une des expressions de Sa miséricorde est qu'Il vous a rendu illicite le fait de vous en prendre aux vies, aux biens et à l'honneur des autres.

30 Celui qui commet un acte que Je vous ai défendu (c'est-à-dire s'empare des biens d'autrui, s'en prend à lui, l'assassine, etc.), tout en étant conscient et non ignorant ou distrait de la gravité de cela, Allah le fera entrer dans un feu immense le Jour de la Résurrection. Il endurera sa chaleur et y subira son supplice. Cela est facile pour Allah car Il est Omnipotent et rien ne Lui est impossible.

31 Ô croyants, si vous vous abstenez de commettre des péchés capitaux comme associer une autre divinité à Allah, être ingrat avec vos parents, tuer une personne ou pratiquer l'usure, nous ne tiendrons pas compte des péchés mineurs: Nous les effacerons, puis Nous vous ferons entrer au Paradis.

32 Ô croyants, ne convoitez pas ce par quoi Allah a favorisé certains parmi vous par rapport à d'autres, afin que cela ne vous mène pas à l'insatisfaction et à l'envie. Il ne convient donc pas que les femmes souhaitent ce qui est spécifique aux hommes, car chaque sexe est chargé d'accomplir les missions qui lui conviennent et demandez à Allah de vous accorder encore plus de Ses dons.

Allah est Omniscient et charge chaque sexe d'accomplir des actions qui lui sont adaptées.

33 A chacun parmi vous Nous avons assigné des agnats qui héritent de ce que laissent les parents et les proches comme héritage.

Ceux avec qui vous avez conclu des serments fermes d'alliance et de soutien, donnez-leur leur part de l'héritage. Allah est témoin de tout, et entre autres de vos serments et de vos pactes dont il est question ici.

L'héritage par serment était en vigueur dans les premiers temps de l'Islam et il fut abrogé plus tard.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Le passage souligne l'étendue de la miséricorde d'Allah avec Ses serviteurs puisqu'Il aime qu'ils se repentissent et aime alléger leur charge. Quant aux adeptes des plaisirs, ils ne veulent que les égarer de la guidée.

2- La Législation préserve les droits des individus et rend illicite le fait de s'en prendre aux personnes, aux biens et à l'honneur des gens. Elle prévoit les punitions les plus sévères pour ces crimes.

3- S'éloigner des péchés majeurs permet d'obtenir le pardon des péchés mineurs et d'entrer au Paradis.

4- Se satisfaire du lot accordé par Allah et ne pas souhaiter ce que possèdent les autres sont des attitudes qui épargnent à l'individu l'envie et la rébellion contre le Décret d'Allah.

ٱلرِّجَالُ قَوَّٰمُونَ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بَعۡضَهُمۡ عَلَىٰ
بَعۡضٖ وَبِمَآ أَنفَقُواْ مِنۡ أَمۡوَٰلِهِمۡۚ فَٱلصَّٰلِحَٰتُ قَٰنِتَٰتٌ
حَٰفِظَٰتٞ لِّلۡغَيۡبِ بِمَا حَفِظَ ٱللَّهُۚ وَٱلَّٰتِي تَخَافُونَ
نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَٱهۡجُرُوهُنَّ فِي ٱلۡمَضَاجِعِ
وَٱضۡرِبُوهُنَّۖ فَإِنۡ أَطَعۡنَكُمۡ فَلَا تَبۡغُواْ عَلَيۡهِنَّ سَبِيلًاۗ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيّٗا كَبِيرٗا ٣٤ وَإِنۡ خِفۡتُمۡ شِقَاقَ بَيۡنِهِمَا
فَٱبۡعَثُواْ حَكَمٗا مِّنۡ أَهۡلِهِۦ وَحَكَمٗا مِّنۡ أَهۡلِهَآ إِن
يُرِيدَآ إِصۡلَٰحٗا يُوَفِّقِ ٱللَّهُ بَيۡنَهُمَآۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا
خَبِيرٗا ٣٥ ۞ وَٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَلَا تُشۡرِكُواْ بِهِۦ شَيۡـٔٗاۖ الحزب ٩
وَبِٱلۡوَٰلِدَيۡنِ إِحۡسَٰنٗا وَبِذِي ٱلۡقُرۡبَىٰ وَٱلۡيَتَٰمَىٰ وَٱلۡمَسَٰكِينِ
وَٱلۡجَارِ ذِي ٱلۡقُرۡبَىٰ وَٱلۡجَارِ ٱلۡجُنُبِ وَٱلصَّاحِبِ بِٱلۡجَنۢبِ
وَٱبۡنِ ٱلسَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُكُمۡۗ إِنَّ ٱللَّهَ
لَا يُحِبُّ مَن كَانَ مُخۡتَالٗا فَخُورًا ٣٦ ٱلَّذِينَ يَبۡخَلُونَ
وَيَأۡمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلۡبُخۡلِ وَيَكۡتُمُونَ مَآ ءَاتَىٰهُمُ
ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦۗ وَأَعۡتَدۡنَا لِلۡكَٰفِرِينَ عَذَابٗا مُّهِينٗا ٣٧

(34) Les hommes prennent soin des femmes et s'occupent de leurs affaires pour la bonne raison qu'Allah a accordé aux hommes un mérite spécifique par rapport aux femmes, et en raison des dépenses et de la responsabilité qui incombent aux hommes au profit des femmes.
Les femmes pieuses obéissent à leur Seigneur ainsi qu'à leurs époux et préservent ce qui appartient à leurs époux durant leur absence puisqu'Allah les a créées disposées à remplir cette mission.
Quant à celles dont vous craignez la désobéissance, commencez, ô époux, par leur rappeler leurs obligations et à leur faire craindre les conséquences de leurs actes. Si elles ne changent pas de position, délaissez-les au lit en leur tournant le dos et en cessant d'avoir des rapports intimes avec elles.
Si elles ne changent toujours pas de position, frappez-les sans dureté.
Si elles consentent à obéir de nouveau, ne soyez pas injustes en continuant à les punir.
Allah est Elevé au-dessus de tout et Grand (du nom d'Allah `al-kabîru) par Son Être et Ses attributs. Craignez-Le donc.
(35) Ô tuteurs des deux époux, si vous craignez que le différend entre eux se transforme en hostilité et en animosité, envoyez donc un homme intègre de la famille de l'époux et un homme intègre de la famille de l'épouse afin de décider de leur séparation ou de leur réconciliation, la réconciliation étant préférable.
Si les deux arbitres s'accordent pour la réconciliation et usent des moyens les plus susceptibles d'y parvenir, Allah facilitera aux deux époux la réconciliation et leur différend prendra fin.
Rien n'échappe à Allah au sujet de Ses serviteurs et Il connaît ce qui est enfoui au plus profond de leurs cœurs.
(36) Adorez Allah Seul en vous soumettant à Lui et n'adorez personne avec Lui. Soyez bienfaisants envers vos parents en les honorant et en étant bons avec eux. Soyez bienfaisants envers les proches, les orphelins et les pauvres. Soyez bienfaisants envers le voisin auquel vous rattache un lien de parenté comme avec le voisin étranger. Soyez bienfaisants envers le compagnon de route et le voyageur étranger qui se retrouve coupé de tout. Soyez bienfaisants envers vos esclaves.
Allah n'aime pas celui qui est imbu de lui-même, qui est arrogant avec Ses serviteurs et qui vante ses propres mérites par orgueil devant les gens.
(37) Allah n'aime pas non plus ceux qui refusent de dépenser de ce dont Il les a pourvus, qui ordonnent aux autres d'avoir le même comportement et qui dissimulent la faveur qu'Allah leur a accordée comme la subsistance, la science ou autre. Ils ne montrent donc pas aux gens la vérité mais la dissimulent au profit du faux. Or ces caractéristiques sont celles des mécréants et Nous avons préparé pour ces derniers un châtiment humiliant.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Le passage établit la prévalence de l'homme sur les femmes en raison de la faveur que leur fit Allah de leur accorder spécifiquement l'autorité et en raison des devoirs qu'Il leur impose, dont celui de dépenser au profit de l'épouse.
2- Le passage nous met en garde contre le traitement injuste lorsqu'on punit la femme, en rappelant au serviteur le pouvoir qu'a Allah sur lui et Son élévation.
3- Il nous met aussi en garde contre les comportements vils comme l'orgueil, la vantardise, l'avarice, la rétention de la science et le fait de ne pas prévenir les gens.

وَٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمۡ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا يُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ
وَلَا بِٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۗ وَمَن يَكُنِ ٱلشَّيۡطَٰنُ لَهُۥ قَرِينٗا فَسَآءَ
قَرِينٗا ٣٨ وَمَاذَا عَلَيۡهِمۡ لَوۡ ءَامَنُواْ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِ وَأَنفَقُواْ
مِمَّا رَزَقَهُمُ ٱللَّهُۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِهِمۡ عَلِيمًا ٣٩ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظۡلِمُ
مِثۡقَالَ ذَرَّةٖۖ وَإِن تَكُ حَسَنَةٗ يُضَٰعِفۡهَا وَيُؤۡتِ مِن لَّدُنۡهُ
أَجۡرًا عَظِيمٗا ٤٠ فَكَيۡفَ إِذَا جِئۡنَا مِن كُلِّ أُمَّةِۭ بِشَهِيدٖ
وَجِئۡنَا بِكَ عَلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ شَهِيدٗا ٤١ يَوۡمَئِذٖ يَوَدُّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ وَعَصَوُاْ ٱلرَّسُولَ لَوۡ تُسَوَّىٰ بِهِمُ ٱلۡأَرۡضُ وَلَا يَكۡتُمُونَ
ٱللَّهَ حَدِيثٗا ٤٢ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَقۡرَبُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَأَنتُمۡ
سُكَٰرَىٰ حَتَّىٰ تَعۡلَمُواْ مَا تَقُولُونَ وَلَا جُنُبًا إِلَّا عَابِرِي
سَبِيلٍ حَتَّىٰ تَغۡتَسِلُواْۚ وَإِن كُنتُم مَّرۡضَىٰٓ أَوۡ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوۡ جَآءَ
أَحَدٞ مِّنكُم مِّنَ ٱلۡغَآئِطِ أَوۡ لَٰمَسۡتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَلَمۡ تَجِدُواْ مَآءٗ
فَتَيَمَّمُواْ صَعِيدٗا طَيِّبٗا فَٱمۡسَحُواْ بِوُجُوهِكُمۡ وَأَيۡدِيكُمۡۗ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَفُوًّا غَفُورًا ٤٣ أَلَمۡ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُواْ نَصِيبٗا مِّنَ
ٱلۡكِتَٰبِ يَشۡتَرُونَ ٱلضَّلَٰلَةَ وَيُرِيدُونَ أَن تَضِلُّواْ ٱلسَّبِيلَ ٤٤

38 **Nous avons aussi préparé un châtiment pour ceux qui dépensent de leurs richesses afin que les gens les voient et fassent leur éloge alors qu'ils ne croient pas en Allah ni au Jour de la Résurrection. Nous leur avons ainsi préparé ce châtiment avilissant. Ils ne se sont égarés que par leur alliance avec Satan. Or quiconque a comme ami inséparable Satan a choisi un bien mauvais ami.**

39 **Quel préjudice auraient subi ces gens s'ils avaient véritablement cru en Allah et au Jour de la Résurrection et avaient dépensé avec sincérité de leurs richesses pour Allah ?**

Ils y auraient plutôt trouvé que du bien et Allah les connaît parfaitement. Rien d'eux ne Lui échappe et Il rétribuera chacun pour ses œuvres.

40 **Allah est juste et ne commet aucune injustice avec Ses serviteurs. Ainsi, il ne diminue pas de leurs bonnes œuvres ne serait-ce d'un équivalent d'une petite fourmi (dharrah(dharratun)) et ne rajoute rien à leurs mauvaises œuvres.**

Si une bonne œuvre ne pèse que le poids d'une petite fourmi, Il dédouble la récompense méritée par faveur de Sa part et accorde une immense récompense avec chaque dédoublement d'une bonne œuvre.

41 **Qu'en sera-t-il le Jour de la Résurrection, lorsque nous ferons venir le prophète de chaque communauté afin de témoigner contre elle et que Nous te ferons venir, ô Messager, afin de témoigner contre ta communauté ?**

42 **Ce jour terrible, ceux qui ont mécru en Allah et ont désobéi à Son Messager souhaiteraient devenir poussière et se fondre dans la terre. Ils ne pourront rien cacher à Allah de ce qu'ils ont fait car Il scellera leurs bouches, lesquelles ne pourront prononcer aucune parole, et Il autorisera à leurs membres à témoigner contre eux de ce qu'ils ont commis.**

43 **Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, ne priez pas en état d'ivresse, attendez jusqu'à ce que vous redeveniez lucides et sachiez ce que vous dites. Ceci valait avant l'interdiction complète du vin.**

Ne priez pas en étant dans un état de souillure majeure (janâbâh(janâbatun)) et n'entrez pas dans les mosquées dans cet état, sauf si vous ne faites que passer, avant d'accomplir le bain rituel.

Si vous souffrez d'une maladie qui vous impose de ne pas vous mouiller, que vous êtes en voyage, que vous venez de faire vos besoins ou que vous venez d'avoir des rapports intimes avec une femme et que vous ne trouvez pas d'eau, recourez alors à de la terre pure dont vous vous essuierez le visage et les mains.

Allah ne vous tient pas rigueur pour vos manquements et Il vous pardonne.

44 **Ô Messager, ne sais-tu rien au sujet des juifs à qui Allah donna une part de connaissance de la Torah mais qui échangèrent la guidée contre l'égarement? Ô croyants, ils cherchent à vous égarer du droit chemin balisé par le Prophète afin de vous amener à emprunter leur voie tortueuse !**

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- L'une des manifestations de la perfection de la justice et de la miséricorde d'Allah est qu'Il ne commet aucune injustice, aussi petite soit-elle, avec Ses serviteurs et leur fait la faveur de dédoubler leurs bonnes œuvres.

2- L'intensité de l'effroi et de la terreur que ressentira le mécréant le Jour de la Résurrection l'amèneront à souhaiter devenir de la poussière.

3- La souillure majeure empêche de prier et de rester à la mosquée mais il n'y a pas de mal à se contenter de passer par la mosquée. 4- En prescrivant les ablutions sèches (tayammumun) lorsqu'il n'y a pas d'eau ou qu'il n'est pas possible de s'en servir pour une raison quelconque, Allah facilite à Ses serviteurs la pratique de la religion.

وَٱللَّهُ أَعۡلَمُ بِأَعۡدَآئِكُمۡۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَلِيّٗا وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ نَصِيرٗا ٤٥
مِّنَ ٱلَّذِينَ هَادُواْ يُحَرِّفُونَ ٱلۡكَلِمَ عَن مَّوَاضِعِهِۦ وَيَقُولُونَ
سَمِعۡنَا وَعَصَيۡنَا وَٱسۡمَعۡ غَيۡرَ مُسۡمَعٖ وَرَٰعِنَا لَيَّۢا بِأَلۡسِنَتِهِمۡ
وَطَعۡنٗا فِي ٱلدِّينِۚ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ قَالُواْ سَمِعۡنَا وَأَطَعۡنَا وَٱسۡمَعۡ وَٱنظُرۡنَا
لَكَانَ خَيۡرٗا لَّهُمۡ وَأَقۡوَمَ وَلَٰكِن لَّعَنَهُمُ ٱللَّهُ بِكُفۡرِهِمۡ فَلَا يُؤۡمِنُونَ
إِلَّا قَلِيلٗا ٤٦ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡكِتَٰبَ ءَامِنُواْ بِمَا نَزَّلۡنَا
مُصَدِّقٗا لِّمَا مَعَكُم مِّن قَبۡلِ أَن نَّطۡمِسَ وُجُوهٗا فَنَرُدَّهَا
عَلَىٰٓ أَدۡبَارِهَآ أَوۡ نَلۡعَنَهُمۡ كَمَا لَعَنَّآ أَصۡحَٰبَ ٱلسَّبۡتِۚ وَكَانَ أَمۡرُ
ٱللَّهِ مَفۡعُولًا ٤٧ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ
ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفۡتَرَىٰٓ إِثۡمًا عَظِيمًا ٤٨
أَلَمۡ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يُزَكُّونَ أَنفُسَهُمۚ بَلِ ٱللَّهُ يُزَكِّي مَن يَشَآءُ
وَلَا يُظۡلَمُونَ فَتِيلًا ٤٩ ٱنظُرۡ كَيۡفَ يَفۡتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلۡكَذِبَۖ
وَكَفَىٰ بِهِۦٓ إِثۡمٗا مُّبِينًا ٥٠ أَلَمۡ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُواْ نَصِيبٗا
مِّنَ ٱلۡكِتَٰبِ يُؤۡمِنُونَ بِٱلۡجِبۡتِ وَٱلطَّٰغُوتِ وَيَقُولُونَ
لِلَّذِينَ كَفَرُواْ هَٰٓؤُلَآءِ أَهۡدَىٰ مِنَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ سَبِيلًا ٥١

(45) Ô croyants, Allah connaît mieux que vous vos ennemis. Ils vous les a donc désignés et vous a mis au fait de leur hostilité.
Allah suffit comme allié pour vous préserver de leur mal. Il vous suffit également comme secoureur pour vous mettre à l'abri de leur manigance et de leur nuisance et vous accorder la victoire sur eux.

(46) Il y a parmi les juifs des gens mauvais qui changent les paroles révélées par Allah et les interprètent d'une manière autre que ce qui a été révélé par Lui. Ils disent au Messager lorsqu'il leur ordonne quelque chose: Nous avons entendu tes paroles et nous désobéissons à ton ordre !
Ils disent aussi sur un ton moqueur: Ecoute ce que nous disons sans écouter.
Lorsqu'ils lui disent «râ'inâ», on comprend de prime abord qu'ils signifient par là «Accorde nous ton attention» mais ils jouent en réalité sur la ressemblance avec le mot frivolité (ru'ûnah) en tordant leurs langues avec la volonté d'invoquer Allah contre lui et de porter atteinte à la religion.
Il aurait été meilleur pour eux de dire «Nous avons entendu tes paroles et nous obéissons à ton ordre» au lieu de dire «Nous avons écouté tes paroles et nous désobéissons à ton ordre», de dire «Ecoute» au lieu de dire «Ecoute sans écouter», de dire «Attends que nous comprenions ce que tu dis» au lieu de dire «râ'inâ», cela aurait été meilleur pour eux et plus juste car les secondes formulations remplissent l'obligation de politesse due en présence du Prophète. Seulement, Allah les a maudits et les a chassés de Sa miséricorde en raison de leur mécréance et ils ne bénéficieront pas des avantages que procure la foi.

(47) Ô vous à qui le Livre a été donné, juifs et chrétiens, croyez en ce que Nous avons révélé à Muḥammad, qui vient confirmer la Torah et l'Evangile que vous détenez avant que les organes du visage en soient effacés et placés derrière la tête et avant que Nous les chassions de la miséricorde d'Allah comme Nous en avons chassé les gens du Sabbat qui ont transgressé en pêchant un samedi alors qu'on le leur avait défendu. En guise de punition pour cette désobéissance, Allah en fit des singes. L'ordre et le Décret d'Allah sont irrémédiablement exécutés.

(48) Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe l'une de Ses créatures. Il efface s'Il le veut, par Sa faveur, tout péché autre que le polythéisme et la mécréance ; ou bien, Il châtie qui Il veut pour ses péchés par Sa justice. Quiconque associe une divinité à Allah commet un péché terrible, et il ne lui sera pas pardonné s'il meurt sans s'en être repenti.

(49) Ô Messager, ne connais-tu pas le cas de ceux qui font l'éloge de leurs personnes et de leurs œuvres ?
C'est plutôt Allah qui fait l'éloge de ceux qu'Il choisit parmi Ses serviteurs et les déclare purs car Il sait ce que renferment les cœurs. Rien ne manquera à la récompense de leurs œuvres, pas même une part aussi petite que le brin qui traverse le noyau d'une datte. (50) Ô Messager, regarde comment ils inventent des mensonges sur Allah en faisant l'éloge de leurs personnes ! Ceci suffit comme péché démontrant clairement leur égarement.

(51) Ô Messager, ne connais-tu pas le cas des juifs à qui Allah donna une part de science et ne t'étonnes-tu pas qu'ils croient en des divinités autres qu'Allah qu'ils se sont données et disent des polythéistes:
Ces gens sont-ils mieux guidés sur le droit chemin que les Compagnons de Muḥammad ?

Quelques enseignements déduits de ces versets: 1- Allah suffit aux croyants et Son secours les dispense de s'adresser à autre que Lui. 2- Le passage expose certains des crimes des juifs, comme leur altération des paroles d'Allah, leur impolitesse avec Son Messager et leur recours à des lois autres que les Siennes.
3- Il précise aussi la gravité du polythéisme et de la mécréance et rappelle que celui qui meurt mécréant n'est pas pardonné. Quant aux péchés moins graves, la décision de les pardonner ou non revient à Allah.

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَعَنَهُمُ ٱللَّهُۖ وَمَن يَلۡعَنِ ٱللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ نَصِيرًا ٥٢
أَمۡ لَهُمۡ نَصِيبٞ مِّنَ ٱلۡمُلۡكِ فَإِذٗا لَّا يُؤۡتُونَ ٱلنَّاسَ نَقِيرًا ٥٣ أَمۡ
يَحۡسُدُونَ ٱلنَّاسَ عَلَىٰ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦۖ فَقَدۡ ءَاتَيۡنَآ
ءَالَ إِبۡرَٰهِيمَ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡحِكۡمَةَ وَءَاتَيۡنَٰهُم مُّلۡكًا عَظِيمٗا ٥٤
فَمِنۡهُم مَّنۡ ءَامَنَ بِهِۦ وَمِنۡهُم مَّن صَدَّ عَنۡهُۚ وَكَفَىٰ بِجَهَنَّمَ سَعِيرًا ٥٥
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ بِـَٔايَٰتِنَا سَوۡفَ نُصۡلِيهِمۡ نَارٗا كُلَّمَا نَضِجَتۡ
جُلُودُهُم بَدَّلۡنَٰهُمۡ جُلُودًا غَيۡرَهَا لِيَذُوقُواْ ٱلۡعَذَابَۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ
عَزِيزًا حَكِيمٗا ٥٦ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَنُدۡخِلُهُمۡ
جَنَّٰتٖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدٗاۖ لَّهُمۡ فِيهَآ
نصف الحزب ٩ أَزۡوَٰجٞ مُّطَهَّرَةٞۖ وَنُدۡخِلُهُمۡ ظِلّٗا ظَلِيلًا ٥٧ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ يَأۡمُرُكُمۡ
أَن تُؤَدُّواْ ٱلۡأَمَٰنَٰتِ إِلَىٰٓ أَهۡلِهَا وَإِذَا حَكَمۡتُم بَيۡنَ ٱلنَّاسِ أَن
تَحۡكُمُواْ بِٱلۡعَدۡلِۚ إِنَّ ٱللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُم بِهِۦٓۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ سَمِيعَۢا
بَصِيرٗا ٥٨ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ وَأُوْلِي
ٱلۡأَمۡرِ مِنكُمۡۖ فَإِن تَنَٰزَعۡتُمۡ فِي شَيۡءٖ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمۡ
تُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۚ ذَٰلِكَ خَيۡرٞ وَأَحۡسَنُ تَأۡوِيلًا ٥٩

(52) Ceux qui ont cette croyance corrompue sont ceux qu'Allah a chassés de Sa miséricorde. Or celui qu'Allah maudit, tu ne lui trouveras pas de secoureur pour l'assister.

(53) Ils ne détiennent aucune part de souveraineté et s'ils en détenaient une, ils n'en donneraient rien à personne, même pas une part aussi infime que le creux d'un noyau de datte.

(54) Pourquoi les envient-ils alors que nous avons accordé par le passé le Livre Révélé à la descendance d'Abraham, que nous avons descendu sur eux d'autres révélations et que nous leur avons octroyé l'hégémonie ?

(55) Parmi les Gens du Livre, certains croient en ce qu'Allah a révélé à Abraham et aux autres prophètes de sa descendance, d'autres en revanche ont refusé de croire. Telle est leur position à l'égard de ce qui a été révélé au Prophète Muḥammad ; or le Feu est le châtiment qui convient à ceux qui mécroient.

(56) Ceux qui rejettent nos versets, Nous les ferons entrer dans un Feu qui les cernera le Jour de la Résurrection et à chaque fois qu'il consumera leur peau, Nous changerons celle-ci afin que le châtiment continue.
Allah est Puissant et nul ne Lui tient tête. Il manifeste Sa Sagesse dans Sa gestion du monde et Ses décrets.

(57) Ceux qui croient en Allah, suivent Ses messagers et accomplissent des œuvres d'obéissance, Nous les ferons entrer le Jour de la Résurrection dans des Jardins où les rivières coulent sous les palais dans lesquels ils demeureront éternellement. Ils auront dans ces jardins des épouses purifiées de toute souillure et nous les ferons séjourner sous un ombrage épais où ils ne ressentiront ni chaleur ni froid.

(58) Allah vous enjoint de restituer toute chose que l'on vous a confiée à son propriétaire et vous ordonne lorsque vous jugez entre les gens de n'être partiaux ni injustes dans vos sentences.
Quel bon rappel et quelle belle recommandation vous fait Allah au sujet de toute affaire vous concernant.
Il entend vos paroles et voit vos agissements.

(59) Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, obéissez à Allah et à Son Messager en vous conformant à ce qu'Il ordonne et en délaissant ce qu'Il défend.
Obéissez à ceux qui vous commandent tant qu'ils ne vous ordonnent pas de commettre un péché ; si vous avez un désaccord au sujet de quelque chose, renvoyez-le au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Prophète, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier.
Ce recours au Coran et à la Sunna est préférable au fait de poursuivre la dispute et de chercher à résoudre le problème sur la base d'avis personnels. C'est la solution la plus efficace en cas de désaccord.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- La mécréance des Gens du Livre s'explique principalement par le fait qu'ils envient aux croyants les bienfaits de la prophétie et l'hégémonie qu'Allah leur a accordés.

2- Il incombe au croyant de restituer les dépôts qui lui sont confiés et de délivrer des jugements équitables.

3- Il est obligatoire, en cas de désaccord, d'obéir aux détenteurs de l'autorité tant qu'ils n'ordonnent pas de commettre un péché et de se référer au jugement d'Allah et de son Messager afin de manifester sa pleine adhésion au dogme.

أَلَمۡ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزۡعُمُونَ أَنَّهُمۡ ءَامَنُواْ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيۡكَ
وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبۡلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓاْ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ
وَقَدۡ أُمِرُوٓاْ أَن يَكۡفُرُواْ بِهِۦۖ وَيُرِيدُ ٱلشَّيۡطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمۡ
ضَلَٰلَۢا بَعِيدٗا ٦٠ وَإِذَا قِيلَ لَهُمۡ تَعَالَوۡاْ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ
ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ رَأَيۡتَ ٱلۡمُنَٰفِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ
صُدُودٗا ٦١ فَكَيۡفَ إِذَآ أَصَٰبَتۡهُم مُّصِيبَةُۢ بِمَا
قَدَّمَتۡ أَيۡدِيهِمۡ ثُمَّ جَآءُوكَ يَحۡلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنۡ أَرَدۡنَآ إِلَّآ
إِحۡسَٰنٗا وَتَوۡفِيقًا ٦٢ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَعۡلَمُ ٱللَّهُ مَا
فِي قُلُوبِهِمۡ فَأَعۡرِضۡ عَنۡهُمۡ وَعِظۡهُمۡ وَقُل لَّهُمۡ فِيٓ
أَنفُسِهِمۡ قَوۡلَۢا بَلِيغٗا ٦٣ وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا
لِيُطَاعَ بِإِذۡنِ ٱللَّهِۚ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ إِذ ظَّلَمُوٓاْ أَنفُسَهُمۡ
جَآءُوكَ فَٱسۡتَغۡفَرُواْ ٱللَّهَ وَٱسۡتَغۡفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ
لَوَجَدُواْ ٱللَّهَ تَوَّابٗا رَّحِيمٗا ٦٤ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤۡمِنُونَ
حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيۡنَهُمۡ ثُمَّ لَا يَجِدُواْ فِيٓ
أَنفُسِهِمۡ حَرَجٗا مِّمَّا قَضَيۡتَ وَيُسَلِّمُواْ تَسۡلِيمٗا ٦٥

(60) Ô Messager, ne vois-tu pas dans quelle contradiction sont tombés les hypocrites juifs qui mentent en prétendant qu'ils croient en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé aux messagers avant toi. Ils veulent recourir, pour trancher leurs désaccords, à des lois autres que celles d'Allah, des lois instituées par des hommes alors qu'il leur a été ordonné de les rejeter.
Satan désire ainsi les éloigner très loin de la vérité de façon à ce qu'ils ne puissent plus retrouver la bonne voie.
(61) Lorsqu'on dit à ces hypocrites «Venez aux sagesses qu'Allah a révélées dans Son Livre et adressez-vous au Messager pour qu'ils tranchent vos différends», tu les vois se détourner totalement de toi, ô Messager, et solliciter d'autres juges.
(62) Dans quel état seront donc les hypocrites lorsqu'ils subiront des malheurs en raison des péchés qu'ils ont commis, puis qu'ils se rendront auprès de toi, ô Messager, afin de s'excuser ? Ils prendront Allah à témoin en tenant le discours suivant:
Nous voulions seulement être bienfaisants et réconcilier les antagonistes en recourant au jugement d'autres personnes que toi.
Or ils mentent en disant cela car la bienfaisance réside dans la mise en application des lois d'Allah.
(63) Allah est au fait de leur hypocrisie et des mauvaises intentions qui sont dans leurs cœurs. Délaisse-les donc, ô Messager, détourne-toi d'eux, expose-leur le jugement d'Allah en usant de séduction et de dissuasion et dis-leur des paroles qui les marqueront au plus profond de leurs âmes.
(64) Nous n'avons envoyé de messager que dans la finalité qu'il soit obéi des hommes lorsqu'il leur transmet la volonté et le décret d'Allah.
Si seulement ils se rendaient auprès de toi de ton vivant, ô Messager, afin de confesser leurs fautes, de se repentir et d'implorer le pardon d'Allah… Si tu avais imploré le pardon d'Allah pour eux, ils auraient vu qu'Il accueille leur repentir et qu'Il se montre miséricordieux à leur égard.
(65) Ces hypocrites ne font que mentir. Ensuite, Allah fait serment par Lui-même qu'ils ne croiront pas véritablement tant qu'ils ne recourront pas au Prophète de son vivant ou à ses lois après sa mort afin de trancher tous leurs différends, qu'ils ne se satisferont pas de son jugement et qu'ils éprouveront des réticences et des doutes à son sujet.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Recourir à d'autres lois que celles d'Allah et s'en satisfaire va à l'encontre de la croyance en Lui. La foi n'est complète que si on se réfère aux lois de la religion et que l'on s'y soumet totalement.
2- Parmi les caractéristiques les plus visibles des hypocrites, on compte leur insatisfaction face au jugement délivré par la religion et leur tendance à préférer les jugements des tyrans à ceux délivrés par Allah.
3- Il est recommandé de se détourner des ignorants et des égarés tout en les conseillant et en leur faisant craindre Allah avec insistance.

وَلَوۡ أَنَّا كَتَبۡنَا عَلَيۡهِمۡ أَنِ ٱقۡتُلُوٓاْ أَنفُسَكُمۡ أَوِ ٱخۡرُجُواْ مِن
دِيَٰرِكُم مَّا فَعَلُوهُ إِلَّا قَلِيلٞ مِّنۡهُمۡۖ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ فَعَلُواْ مَا يُوعَظُونَ
بِهِۦ لَكَانَ خَيۡرٗا لَّهُمۡ وَأَشَدَّ تَثۡبِيتٗا ٦٦ وَإِذٗا لَّأٓتَيۡنَٰهُم
مِّن لَّدُنَّآ أَجۡرًا عَظِيمٗا ٦٧ وَلَهَدَيۡنَٰهُمۡ صِرَٰطٗا مُّسۡتَقِيمٗا
٦٨ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُوْلَٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمَ ٱللَّهُ
عَلَيۡهِم مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّٰلِحِينَۚ
وَحَسُنَ أُوْلَٰٓئِكَ رَفِيقٗا ٦٩ ذَٰلِكَ ٱلۡفَضۡلُ مِنَ ٱللَّهِۚ وَكَفَىٰ
بِٱللَّهِ عَلِيمٗا ٧٠ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ خُذُواْ حِذۡرَكُمۡ
فَٱنفِرُواْ ثُبَاتٍ أَوِ ٱنفِرُواْ جَمِيعٗا ٧١ وَإِنَّ مِنكُمۡ لَمَن لَّيُبَطِّئَنَّ
فَإِنۡ أَصَٰبَتۡكُم مُّصِيبَةٞ قَالَ قَدۡ أَنۡعَمَ ٱللَّهُ عَلَيَّ إِذۡ لَمۡ أَكُن
مَّعَهُمۡ شَهِيدٗا ٧٢ وَلَئِنۡ أَصَٰبَكُمۡ فَضۡلٞ مِّنَ ٱللَّهِ لَيَقُولَنَّ كَأَن
لَّمۡ تَكُنۢ بَيۡنَكُمۡ وَبَيۡنَهُۥ مَوَدَّةٞ يَٰلَيۡتَنِي كُنتُ مَعَهُمۡ
فَأَفُوزَ فَوۡزًا عَظِيمٗا ٧٣ ۞ فَلۡيُقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ ثلاثة أرباع الحزب ٩
يَشۡرُونَ ٱلۡحَيَوٰةَ ٱلدُّنۡيَا بِٱلۡأٓخِرَةِۚ وَمَن يُقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ
ٱللَّهِ فَيُقۡتَلۡ أَوۡ يَغۡلِبۡ فَسَوۡفَ نُؤۡتِيهِ أَجۡرًا عَظِيمٗا ٧٤

(66) Si nous leur avions imposé de s'entretuer ou de s'expulser les uns les autres de leurs demeures, seul un petit nombre d'entre eux se serait acquitté de cette obligation. Qu'ils louent donc Allah de ne pas les avoir chargés de ce qui leur est pénible ; s'ils avaient obéi à Allah conformément à ce qui leur a été rappelé, cela aurait été mieux pour eux que la désobéissance et aurait raffermi leur foi.

(67) Nous leur aurions alors donné une immense récompense

(68) et Nous leur aurions facilité l'accès à la voie qui mène vers Allah et vers Son Paradis.

(69) Celui qui obéit à Allah et au Messager sera avec ceux à qui Allah accorda le bienfait d'entrer au Paradis, comme les prophètes, les véridiques – ceux qui ont accordé un crédit total à ce qui a été apporté par les messagers et l'ont mis en pratique, les martyrs qui ont été tués pour la cause d'Allah ainsi que les vertueux en apparence et dans leur for intérieur qui accomplissaient des œuvres méritoires. On ne peut imaginer meilleure compagnie au Paradis.

(70) Cette récompense est une grâce d'Allah qu'Il accorde à Ses serviteurs.
Allah est le plus à même de connaître leurs situations et n'a pas besoin pour cela de l'aide d'autrui. Il rétribuera ainsi chacun selon la nature de ses œuvres.

(71) Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, prenez garde à vos ennemis en vous donnant les moyens de les combattre.
Sortez donc groupe après groupe ou alors tous ensemble ; vous opterez dans chaque cas pour la configuration la plus efficace pour vous et la plus défavorable à vos ennemis.

(72) Ô musulmans, il y a parmi vous des gens qui, par lâcheté, rechignent à aller combattre et entraînent d'autres musulmans dans leur sillage. Ce sont les hypocrites et ceux dont la foi est faible.
Si vous vous faites tuer ou si vous êtes vaincus, l'un d'eux dira pour exprimer sa satisfaction d'avoir échappé à la mort ou à la défaite:
Allah m'a fait la faveur de ne pas avoir combattu avec eux et de ne pas avoir subi ce qu'ils ont subi.

(73) Ô musulmans, si Allah vous fait la faveur d'une victoire ou d'un butin, celui-là même qui était resté en arrière réagira comme s'il ne faisait pas partie de votre camp ni n'était lié à vous par un lien d'affection ou d'amitié. Il dira ainsi:
Si seulement j'étais avec eux. J'aurais alors acquis une part des gains énormes qu'ils ont obtenus.

(74) Que les croyants sincères, ceux qui échangent volontiers la vie terrestre contre la vie éternelle, combattent pour la cause d'Allah afin que Sa parole soit la plus haute.
Quiconque combat pour la cause d'Allah pour que Sa parole soit la plus haute et meurt en martyr ou alors triomphe de son ennemi, Allah lui accordera une récompense immense, à savoir le Paradis.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Accomplir des œuvres d'obéissance à Allah compte parmi les meilleurs moyens de rester fermement attaché à la religion. 2- Il est important de se donner tous les moyens de battre l'ennemi et de ne pas rester oisif. Le défaitisme est effectivement une attitude condamnable. 3- Il faut aussi veiller à ne pas renâcler lorsqu'il est l'heure de combattre et à ne pas démoraliser les gens pour les détourner du combat. En effet, la lutte pour la cause d'Allah est l'un des motifs de la fierté des musulmans et constitue un rempart contre la domination de l'ennemi.

وَمَا لَكُمۡ لَا تُقَٰتِلُونَ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلۡمُسۡتَضۡعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ
وَٱلنِّسَآءِ وَٱلۡوِلۡدَٰنِ ٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَآ أَخۡرِجۡنَا مِنۡ هَٰذِهِ ٱلۡقَرۡيَةِ
ٱلظَّالِمِ أَهۡلُهَا وَٱجۡعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ وَلِيّٗا وَٱجۡعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ نَصِيرًا
٧٥ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ يُقَٰتِلُونَ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُواْ يُقَٰتِلُونَ فِي
سَبِيلِ ٱلطَّٰغُوتِ فَقَٰتِلُوٓاْ أَوۡلِيَآءَ ٱلشَّيۡطَٰنِۖ إِنَّ كَيۡدَ ٱلشَّيۡطَٰنِ
كَانَ ضَعِيفًا ٧٦ أَلَمۡ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ قِيلَ لَهُمۡ كُفُّوٓاْ أَيۡدِيَكُمۡ وَأَقِيمُواْ
ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُواْ ٱلزَّكَوٰةَ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيۡهِمُ ٱلۡقِتَالُ إِذَا فَرِيقٞ مِّنۡهُمۡ
يَخۡشَوۡنَ ٱلنَّاسَ كَخَشۡيَةِ ٱللَّهِ أَوۡ أَشَدَّ خَشۡيَةٗۚ وَقَالُواْ رَبَّنَا لِمَ كَتَبۡتَ
عَلَيۡنَا ٱلۡقِتَالَ لَوۡلَآ أَخَّرۡتَنَآ إِلَىٰٓ أَجَلٖ قَرِيبٖۗ قُلۡ مَتَٰعُ ٱلدُّنۡيَا قَلِيلٞ
وَٱلۡأٓخِرَةُ خَيۡرٞ لِّمَنِ ٱتَّقَىٰ وَلَا تُظۡلَمُونَ فَتِيلًا ٧٧ أَيۡنَمَا تَكُونُواْ
يُدۡرِككُّمُ ٱلۡمَوۡتُ وَلَوۡ كُنتُمۡ فِي بُرُوجٖ مُّشَيَّدَةٖۗ وَإِن تُصِبۡهُمۡ حَسَنَةٞ
يَقُولُواْ هَٰذِهِۦ مِنۡ عِندِ ٱللَّهِۖ وَإِن تُصِبۡهُمۡ سَيِّئَةٞ يَقُولُواْ هَٰذِهِۦ مِنۡ
عِندِكَۚ قُلۡ كُلّٞ مِّنۡ عِندِ ٱللَّهِۖ فَمَالِ هَٰٓؤُلَآءِ ٱلۡقَوۡمِ لَا يَكَادُونَ يَفۡقَهُونَ
حَدِيثٗا ٧٨ مَّآ أَصَابَكَ مِنۡ حَسَنَةٖ فَمِنَ ٱللَّهِۖ وَمَآ أَصَابَكَ مِن سَيِّئَةٖ
فَمِن نَّفۡسِكَۚ وَأَرۡسَلۡنَٰكَ لِلنَّاسِ رَسُولٗاۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدٗا ٧٩

(75) Ô croyants, que vous empêche-t-il de combattre pour la cause d'Allah afin d'élever haut Sa parole et d'aller au secours de faibles hommes, femmes et enfants qui implorent Allah en disant:
Ô Seigneur, fais-nous sortir de la Mecque ! Ses habitants se montrent injustes en associant à Allah une divinité et en persécutant Ses serviteurs. Envoie-nous celui qui nous prendra en main par sa sollicitude et nous secourra en nous épargnant les persécutions.
(76) Les croyants sincères combattent pour la cause d'Allah afin d'élever haut Sa parole tandis que les mécréants combattent pour la cause de leurs divinités. Combattez donc les aides de Satan: si vous le faites, vous les vaincrez puisque les manœuvres de Satan sont inefficaces et ne nuisent pas à ceux qui s'en remettent à Allah.
(77) Ô Messager, ne connais-tu pas le cas de certains de tes Compagnons, qui demandèrent à ce que la lutte pour la cause d'Allah leur soit imposée. On leur dit alors: Abstenez-vous de combattre mais accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône légale.
Ceci eut lieu avant que le jihâd ne soit déclaré obligatoire. Mais après l'Hégire, lorsque l'Islam constitua un Etat fort à Médine, le combat fut déclaré obligatoire. Cette obligation fut pénible à certains qui se mirent à craindre les gens aussi intensément qu'ils craignaient Allah, voire plus. Ceux-ci dirent: Seigneur, pourquoi nous as-Tu imposé de combattre ? Pourquoi ne pas avoir reporté cela quelque temps afin que nous jouissions de la vie terrestre? Ô Messager, dis-leur: Quelle que soit sa durée, la jouissance du bas monde est dérisoire et éphémère tandis que l'au-delà, avec ses délices éternels, est bien meilleur pour celui qui craint Allah. Là-bas, on ne vous soustraira aucune œuvre pieuse que vous avez accomplie, même si elle est aussi minuscule que le brin du noyau d'une datte.
(78) Où que vous soyez, la mort vous rattrapera si votre heure a sonné même si vous prenez refuge dans des tours fortifiées loin du champ de bataille. Lorsque ces hypocrites obtiennent une descendance nombreuse et une large subsistance qui les réjouissent, ils disent: Ceci provient d'Allah.
Mais s'ils n'obtiennent pas la descendance et la subsistance qu'ils désirent, ils désignent le Prophète comme cause de leur malheur et disent: Cette malchance est de ta faute.
Ô Messager, réponds-leur: Tout bonheur et tout malheur découlent de la décision et du décret d'Allah.
Qu'ont-ils donc à proférer de telles paroles ? Ne comprennent-ils presque rien de ce que tu dis ?
(79) Ô fils d'Adam, ce que tu obtiens comme subsistance et descendance sources de ta réjouissance provient d'Allah et c'est Lui qui t'en fait la grâce. D'autre part, ce qui t'atteint de mal dans ta subsistance et ta descendance provient de toi-même en raison des péchés que tu as commis.
Ô Prophète, nous t'avons envoyé à tous les hommes en tant que Messager de la part d'Allah afin de leur transmettre le Message de Ton Seigneur. Allah suffit comme témoin de la véracité de ce que tu transmets de Lui. Il t'a envoyé avec les preuves évidentes que tu fournis aux hommes.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Il est obligatoire de combattre afin d'élever haut la parole d'Allah et de secourir les faibles. Le passage dénonce la peur et la lâcheté de ceux qui remettent en cause les jugements d'Allah. 2- La demeure de l'au-delà est meilleure que le bas monde et ce qu'il contient comme jouissance et plaisirs, pour celui qui craint Allah et Lui obéit. 3- Le bien et le mal sont tous deux décrétés par Allah. Il se peut qu'Il éprouve Ses serviteurs par quelques maux dans le bas monde, notamment pour leur faire expier leurs péchés et actes de désobéissance.

مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدۡ أَطَاعَ ٱللَّهَۖ وَمَن تَوَلَّىٰ فَمَآ أَرۡسَلۡنَٰكَ
عَلَيۡهِمۡ حَفِيظٗا ٨٠ وَيَقُولُونَ طَاعَةٞ فَإِذَا بَرَزُواْ مِنۡ عِندِكَ
بَيَّتَ طَآئِفَةٞ مِّنۡهُمۡ غَيۡرَ ٱلَّذِي تَقُولُۖ وَٱللَّهُ يَكۡتُبُ مَا يُبَيِّتُونَۖ
فَأَعۡرِضۡ عَنۡهُمۡ وَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا
٨١ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلۡقُرۡءَانَۚ وَلَوۡ كَانَ مِنۡ عِندِ غَيۡرِ ٱللَّهِ
لَوَجَدُواْ فِيهِ ٱخۡتِلَٰفٗا كَثِيرٗا ٨٢ وَإِذَا جَآءَهُمۡ أَمۡرٞ مِّنَ ٱلۡأَمۡنِ
أَوِ ٱلۡخَوۡفِ أَذَاعُواْ بِهِۦۖ وَلَوۡ رَدُّوهُ إِلَى ٱلرَّسُولِ وَإِلَىٰٓ أُوْلِي ٱلۡأَمۡرِ
مِنۡهُمۡ لَعَلِمَهُ ٱلَّذِينَ يَسۡتَنۢبِطُونَهُۥ مِنۡهُمۡۗ وَلَوۡلَا فَضۡلُ ٱللَّهِ
عَلَيۡكُمۡ وَرَحۡمَتُهُۥ لَٱتَّبَعۡتُمُ ٱلشَّيۡطَٰنَ إِلَّا قَلِيلٗا ٨٣
فَقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا تُكَلَّفُ إِلَّا نَفۡسَكَۚ وَحَرِّضِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَۖ
عَسَى ٱللَّهُ أَن يَكُفَّ بَأۡسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْۚ وَٱللَّهُ أَشَدُّ بَأۡسٗا
وَأَشَدُّ تَنكِيلٗا ٨٤ مَّن يَشۡفَعۡ شَفَٰعَةً حَسَنَةٗ يَكُن لَّهُۥ
نَصِيبٞ مِّنۡهَاۖ وَمَن يَشۡفَعۡ شَفَٰعَةٗ سَيِّئَةٗ يَكُن لَّهُۥ كِفۡلٞ مِّنۡهَاۗ
وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ مُّقِيتٗا ٨٥ وَإِذَا حُيِّيتُم بِتَحِيَّةٖ فَحَيُّواْ
بِأَحۡسَنَ مِنۡهَآ أَوۡ رُدُّوهَآۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٍ حَسِيبًا ٨٦

(80) Celui qui obéit au Messager en se conformant à ce qu'il ordonne et en délaissant ce qu'il défend obéit assurément à Allah.
Quant à celui qui refuse de t'obéir, ô Messager, ne sois pas triste pour lui car Nous ne t'avons pas envoyé comme gardien chargé de consigner les œuvres des hommes. C'est Nous qui recensons les actes de l'être humain et lui demanderons des comptes.

(81) Les hypocrites te disent certes avec leurs bouches: Nous obéissons à ton ordre et nous nous y conformons. Mais dès qu'ils sortent de chez toi, certains d'entre eux se concertent secrètement au sujet de projets contraires à ceux qu'ils t'ont laissé paraître. Or Allah sait ce qu'ils préparent et Il les rétribuera pour leur intrigue. Ne te préoccupe donc pas d'eux car ils ne te nuiront en rien, mais soumets ton affaire à Allah et remets-t'en à Lui. Il te suffit en effet comme Protecteur à qui t'en remettre.

(82) Pourquoi ces gens-là ne méditent-ils pas le Coran ni ne l'étudient ? Ils verraient alors qu'il ne contient ni contradiction ni incohérence, et ils constateraient sa véracité. S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y auraient trouvé des incohérences dans ses jugements et des contradictions dans les sens de ses versets.

(83) Lorsque parvient à ces hypocrites une nouvelle rassurante ou alarmante pour les croyants, ils la divulguent et la répandent.
S'ils avaient fait preuve de retenue et consulté le Messager d'Allah ainsi que les gens avisés, savants et prodigues en conseil, ces derniers auraient su quelle attitude il convient d'avoir à l'égard de ces nouvelles: les répandre ou les taire.
Ô croyants, n'était-ce la faveur qu'Allah vous a faite à travers l'Islam et la miséricorde qu'Il vous a manifestée à travers le Coran, vous épargnant ainsi l'épreuve infligée aux hypocrites, vous auriez accordé du crédit aux suggestions de Satan, excepté un petit nombre d'entre vous.

(84) Ô Messager, combats pour la cause d'Allah afin d'élever haut Sa parole ; tu ne seras pas questionné au sujet d'autrui car tu ne réponds que de ta personne. Incite cependant les croyants à combattre et exhorte-les, peut-être qu'Allah repoussera par votre entremise la force des mécréants.
Allah a une force plus grande et Sa punition est plus terrible.

(85) Celui qui veille à attirer le bien vers autrui aura une part de récompense, tandis que celui qui veille à attirer le mal vers autrui aura une part de péché. Allah est témoin de tout ce que fait l'être humain et Il le rétribuera en conséquence. Quiconque parmi vous est donc la cause de la survenue d'un bien en aura une part alors que celui qui est la cause de la survenue d'un mal sera atteint par une part de ce mal.

(86) Lorsque quelqu'un vous salue, répondez-lui par une meilleure salutation ou, à défaut, par la même. La première option est cependant la meilleure. Allah consigne tout ce que vous faites et Il rétribuera chacun selon ses œuvres.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Méditer le Coran nous fait acquérir la certitude qu'il a été révélé par Allah, puisqu'il est exempt d'incohérences, et rend manifestes les jugements les plus éminents qu'il contient.

2- Il n'est pas permis de diffuser des nouvelles qui troublent la sécurité des musulmans ou introduisent la terreur parmi leurs rangs.

3- Débattre des questions d'intérêt public doit être l'affaire des gens de science et des détenteurs de l'autorité parmi eux.

4- La bonne intercession qui ne comporte aucun péché ni aucune atteinte aux droits des individus est une pratique louable, à l'inverse de toute intercession impliquant un péché ou un préjudice.

اللَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ الْقِيَامَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۗ
وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ اللَّهِ حَدِيثًا ﴿٨٧﴾ ۞ فَمَا لَكُمْ فِي الْمُنَافِقِينَ الحزب ١٠
فِئَتَيْنِ وَاللَّهُ أَرْكَسَهُم بِمَا كَسَبُوا ۚ أَتُرِيدُونَ أَن تَهْدُوا مَنْ
أَضَلَّ اللَّهُ ۖ وَمَن يُضْلِلِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُ سَبِيلًا ﴿٨٨﴾ وَدُّوا لَوْ تَكْفُرُونَ
كَمَا كَفَرُوا فَتَكُونُونَ سَوَاءً ۖ فَلَا تَتَّخِذُوا مِنْهُمْ أَوْلِيَاءَ حَتَّىٰ
يُهَاجِرُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا فَخُذُوهُمْ وَاقْتُلُوهُمْ حَيْثُ
وَجَدتُّمُوهُمْ ۖ وَلَا تَتَّخِذُوا مِنْهُمْ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿٨٩﴾ إِلَّا الَّذِينَ
يَصِلُونَ إِلَىٰ قَوْمٍ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَاقٌ أَوْ جَاءُوكُمْ حَصِرَتْ
صُدُورُهُمْ أَن يُقَاتِلُوكُمْ أَوْ يُقَاتِلُوا قَوْمَهُمْ ۚ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ
لَسَلَّطَهُمْ عَلَيْكُمْ فَلَقَاتَلُوكُمْ ۚ فَإِنِ اعْتَزَلُوكُمْ فَلَمْ يُقَاتِلُوكُمْ
وَأَلْقَوْا إِلَيْكُمُ السَّلَمَ فَمَا جَعَلَ اللَّهُ لَكُمْ عَلَيْهِمْ سَبِيلًا ﴿٩٠﴾
سَتَجِدُونَ آخَرِينَ يُرِيدُونَ أَن يَأْمَنُوكُمْ وَيَأْمَنُوا قَوْمَهُمْ كُلَّ
مَا رُدُّوا إِلَى الْفِتْنَةِ أُرْكِسُوا فِيهَا ۚ فَإِن لَّمْ يَعْتَزِلُوكُمْ وَيُلْقُوا
إِلَيْكُمُ السَّلَمَ وَيَكُفُّوا أَيْدِيَهُمْ فَخُذُوهُمْ وَاقْتُلُوهُمْ حَيْثُ
ثَقِفْتُمُوهُمْ ۚ وَأُولَٰئِكُمْ جَعَلْنَا لَكُمْ عَلَيْهِمْ سُلْطَانًا مُّبِينًا ﴿٩١﴾

(87) Il n'y a point de divinité méritant d'être adorée hormis Lui. Il rassemblera assurément les anciennes générations et les dernières le Jour de la Résurrection, un jour au sujet duquel il n'y a aucun doute.

(88) Comment se fait-il, ô croyants, que vous vous soyez divisés en deux camps au sujet de l'attitude à adopter avec les hypocrites ?

L'un considère qu'il faut les combattre pour leur mécréance et l'autre considère qu'il faut plutôt s'abstenir de les combattre en raison de leur foi.

Vous n'avez pas à diverger à leur sujet alors qu'Allah les a ramenés à la mécréance et à l'égarement à cause de leurs actions.

Voulez-vous guider ceux à qui Allah a refusé l'accès à la vérité? Celui qu'Allah égare, tu ne lui trouveras pas de voie menant vers la guidée.

(89) Les hypocrites souhaitent que vous rejetiez la Révélation comme ils l'ont fait, afin que vous soyez tous égaux en mécréance. Ne prenez pas d'alliés parmi ces gens, en raison de leur hostilité à votre égard, jusqu'à ce qu'ils migrent pour Allah et quittent le pays de la mécréance pour le pays de l'Islam comme signe de leur foi. S'ils se détournent et persistent, saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez et ne prenez pas parmi eux des alliés sur lesquels vous appuyer ni des secoureurs pour vous aider à venir à bout de vos ennemis.

(90) Font exception ceux d'entre eux qui arrivent parmi des gens avec lesquels vous avez conclu un pacte ferme de non-hostilité, ou ceux qui se rendent auprès de vous car ils ne désirent pas vous combattre ni combattre les leurs.

Si Allah l'avait voulu, Il leur aurait accordé l'hégémonie et ils vous auraient alors combattus. Acceptez donc cette trêve que vous offre Allah et ne vous en prenez pas à eux en les tuant ou en les capturant. S'ils s'éloignent de vous, ne vous combattent pas, s'inclinent devant vous et vous proposent la paix, Allah ne vous autorise pas à les tuer ou à les capturer.

(91) Ô croyants, vous trouverez d'autres hypocrites qui vous laissent croire qu'ils sont croyants afin d'assurer la sécurité de leurs personnes et font croire à leurs semblables qu'ils sont mécréants pour les mêmes raisons.

Chaque fois qu'on les invite à mécroire en Allah et à Lui associer des divinités, ils s'embourbent entièrement dans la mécréance et le polythéisme. Ceux-là, s'ils ne cessent pas de vous combattre, ne s'inclinent pas devant vous en vous proposant la paix et n'arrêtent pas leurs hostilités, saisissez-les alors et tuez-les où que vous les trouviez.

Concernant ceux qui répondent à cette description, Nous vous avons donné un argument évident vous autorisant à les saisir et à les tuer car ils sont traîtres et dangereux.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- L'indécision au sujet de certains hypocrites mena les croyants à la divergence au sujet de l'attitude à adopter à leur égard.

2- Le passage explique l'attitude à adopter envers les hypocrites selon le cas, ainsi que l'intérêt qu'il peut y avoir à être pacifique avec eux ou à les combattre.

3- L'Islam manifeste son sens de la justice en refusant de persécuter les hypocrites qui ne causent pas de nuisances.

4- La lutte pour la cause d'Allah met à nu les hypocrites car ils restent en retrait et inventent des excuses pour ne pas combattre.

وَمَا كَانَ لِمُؤۡمِنٍ أَن يَقۡتُلَ مُؤۡمِنًا إِلَّا خَطَـٔٗاۚ وَمَن قَتَلَ
مُؤۡمِنًا خَطَـٔٗا فَتَحۡرِيرُ رَقَبَةٖ مُّؤۡمِنَةٖ وَدِيَةٞ مُّسَلَّمَةٌ
إِلَىٰٓ أَهۡلِهِۦٓ إِلَّآ أَن يَصَّدَّقُواْۚ فَإِن كَانَ مِن قَوۡمٍ عَدُوّٖ
لَّكُمۡ وَهُوَ مُؤۡمِنٞ فَتَحۡرِيرُ رَقَبَةٖ مُّؤۡمِنَةٖۖ وَإِن كَانَ
مِن قَوۡمِۭ بَيۡنَكُمۡ وَبَيۡنَهُم مِّيثَٰقٞ فَدِيَةٞ مُّسَلَّمَةٌ إِلَىٰٓ
أَهۡلِهِۦ وَتَحۡرِيرُ رَقَبَةٖ مُّؤۡمِنَةٖۖ فَمَن لَّمۡ يَجِدۡ فَصِيَامُ
شَهۡرَيۡنِ مُتَتَابِعَيۡنِ تَوۡبَةٗ مِّنَ ٱللَّهِۗ وَكَانَ ٱللَّهُ
عَلِيمًا حَكِيمٗا ٩٢ وَمَن يَقۡتُلۡ مُؤۡمِنٗا مُّتَعَمِّدٗا
فَجَزَآؤُهُۥ جَهَنَّمُ خَٰلِدٗا فِيهَا وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ
وَلَعَنَهُۥ وَأَعَدَّ لَهُۥ عَذَابًا عَظِيمٗا ٩٣ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوٓاْ إِذَا ضَرَبۡتُمۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ فَتَبَيَّنُواْ وَلَا تَقُولُواْ
لِمَنۡ أَلۡقَىٰٓ إِلَيۡكُمُ ٱلسَّلَٰمَ لَسۡتَ مُؤۡمِنٗا تَبۡتَغُونَ
عَرَضَ ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا فَعِندَ ٱللَّهِ مَغَانِمُ كَثِيرَةٞۚ
كَذَٰلِكَ كُنتُم مِّن قَبۡلُ فَمَنَّ ٱللَّهُ عَلَيۡكُمۡ
فَتَبَيَّنُوٓاْۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعۡمَلُونَ خَبِيرٗا ٩٤

92 Un croyant ne doit jamais tuer un autre croyant, à moins que ce soit par erreur. Dans le cas d'un homicide involontaire, l'expiation consistera à affranchir un esclave croyant. De plus, les proches de l'auteur de l'homicide (c'est-à-dire ceux qui héritent de lui), doivent remettre le prix du sang (`ad-diyyah(diyyatu)) aux héritiers de la victime, sauf si ceux-ci y renoncent.

Si la victime est croyante, mais qu'elle appartient à un groupe ennemi du vôtre, la personne qui l'a tuée doit affranchir un esclave croyant, sans avoir à s'acquitter du prix du sang.

Si la victime n'est pas croyante, mais appartient à un groupe avec lequel vous avez conclu un pacte, comme les minorités protégées d'une autre religion (`ahlu dh-dhimmah(dimmati)), les proches de l'auteur de l'homicide doivent remettre le prix du sang aux héritiers de la victime. Le meurtrier doit également affranchir un esclave croyant afin d'expier sa faute.

S'il ne trouve pas d'esclave à affranchir ou n'a pas les moyens de payer sa liberté, il doit alors jeûner deux mois consécutifs afin de se repentir à Allah de sa faute.

Allah connaît parfaitement les agissements des serviteurs et leurs intentions. Il est Sage dans Ses prescriptions et Sa gestion.

93 Quiconque tue délibérément et sans raison valable un autre croyant se verra condamné à l'Enfer et y demeurera éternellement. La colère divine s'abattra sur lui, Allah le chassera de Sa miséricorde et Lui réservera un châtiment douloureux pour cet immense péché.

94 Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, lorsque vous partez combattre pour la cause d'Allah, soyez certains de l'identité de vos adversaires et ne remettez pas en cause la parole de ceux qui se présentent à vous comme musulmans en leur disant:

Vous n'êtes pas croyants. C'est plutôt la crainte pour vos vies et vos biens qui vous fait prétendre cela.

Vous ne leur déniez ces qualité qu'afin d'obtenir de viles jouissances terrestres. Or, c'est auprès d'Allah qu'on trouve le butin le plus précieux et le plus abondant.

Par ailleurs, vous étiez auparavant dans la même situation que cet homme qui dissimule sa foi aux siens, et Allah vous accorda comme faveur l'Islam qui rendit vos vies inviolables.

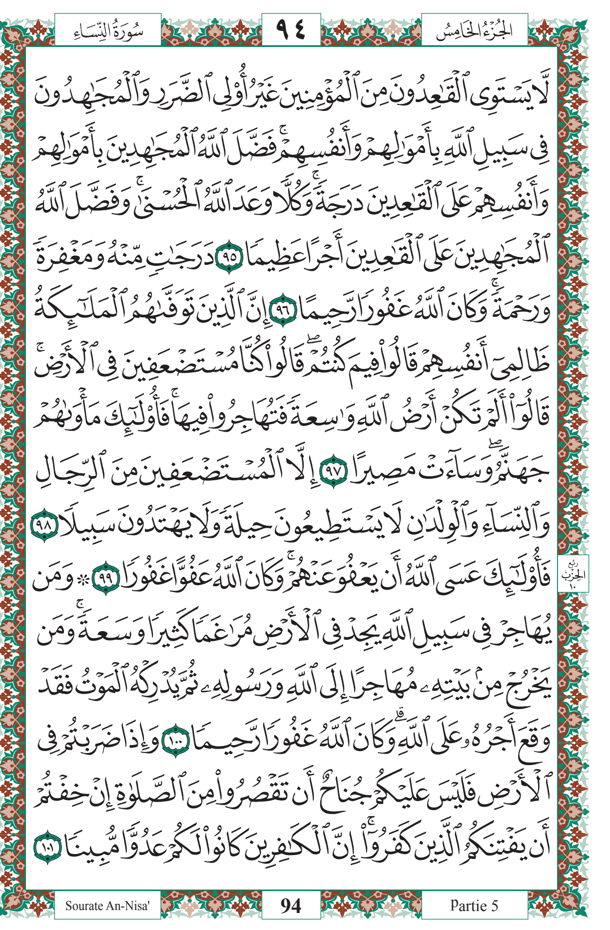
Assurez-vous donc que celui que vous combattez est véritablement un ennemi car aucun de vos agissements, même le plus anodin, n'échappe à Allah et Il vous rétribuera en conséquence.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Le Noble Coran a proclamé l'inviolabilité de la vie du croyant et interdit formellement de lui porter atteinte. Il prévoit les punitions les plus sévères pour celui s'en prend à la vie d'un croyant.

2- Dans le crédo des Sunnites (`ahlu s-sunnati wa l-jamâ'ah(jamâ'ati)), le meurtrier musulman ne demeurera pas éternellement en Enfer, mais il y sera longtemps supplicié avant d'en sortir par la miséricorde d'Allah.

3- Ce passage souligne qu'il est obligatoire d'identifier clairement les gens qu'on combat et qu'il ne faut pas faire preuve de précipitation dans ce domaine, afin de ne pas prendre le risque de tuer un innocent.


سُورَةُ النِّسَاءِ ٩٤ الجُزْءُ الخَامِسُ

لَّا يَسْتَوِي الْقَاعِدُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ غَيْرُ أُولِي الضَّرَرِ وَالْمُجَاهِدُونَ
فِي سَبِيلِ اللَّهِ بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ فَضَّلَ اللَّهُ الْمُجَاهِدِينَ بِأَمْوَالِهِمْ
وَأَنفُسِهِمْ عَلَى الْقَاعِدِينَ دَرَجَةً ۚ وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَىٰ ۚ وَفَضَّلَ اللَّهُ
الْمُجَاهِدِينَ عَلَى الْقَاعِدِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٩٥﴾ دَرَجَاتٍ مِّنْهُ وَمَغْفِرَةً
وَرَحْمَةً ۚ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٩٦﴾ إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ
ظَالِمِي أَنفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنتُمْ ۖ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ ۚ
قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا ۚ فَأُولَٰئِكَ مَأْوَاهُمْ
جَهَنَّمُ ۖ وَسَاءَتْ مَصِيرًا ﴿٩٧﴾ إِلَّا الْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ
وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا ﴿٩٨﴾
فَأُولَٰئِكَ عَسَى اللَّهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ ۚ وَكَانَ اللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿٩٩﴾ ۞ وَمَن
يُهَاجِرْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ يَجِدْ فِي الْأَرْضِ مُرَاغَمًا كَثِيرًا وَسَعَةً ۚ وَمَن
يَخْرُجْ مِن بَيْتِهِ مُهَاجِرًا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ يُدْرِكْهُ الْمَوْتُ فَقَدْ
وَقَعَ أَجْرُهُ عَلَى اللَّهِ ۗ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٠﴾ وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي
الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ
أَن يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا ۚ إِنَّ الْكَافِرِينَ كَانُوا لَكُمْ عَدُوًّا مُّبِينًا ﴿١٠١﴾

Sourate An-Nisa' 94 Partie 5

(95) Le verset établit une distinction entre les croyants qui luttent pour la cause d'Allah avec leurs biens et leurs personnes et ceux qui ne prennent pas part à cette lutte sans raison valable (comme la maladie ou la cécité). Allah a élevé d'un degré le rang de ceux qui luttent pour la cause d'Allah avec leurs biens et leurs personnes par rapport à ceux qui restent en retrait. Quant à ceux qui sont restés en retrait pour une raison valable, ils recevront la rétribution qu'ils méritent, mais Allah favorisera tout de même ceux qui s'engagent dans la lutte en leur donnant une immense récompense.

(96) Les combattants auront un rang plus élevé, de plus, ils obtiendront d'Allah le pardon de leurs péchés et une miséricorde. Allah est Pardonneur et Miséricordieux avec Ses serviteurs.

(97) Ceux qui se sont porté eux-mêmes préjudice en refusant de migrer vers la terre d'Islam encourront les reproches des anges au moment de leur mort. Ces derniers leur demanderont:
Quelle était votre situation? De quelle façon vous êtes-vous différenciés des polythéistes?
Ils répondront en se cherchant des excuses:
Nous étions faibles et ne disposions d'aucun moyen pour nous défendre.
Les anges leur adresseront un autre reproche:
La Terre d'Allah n'était-elle pas assez étendue pour vous permettre de migrer? Vous auriez pu ainsi mettre votre foi et vos personnes à l'abri de l'humiliation et de la persécution!
Ils auront la Fournaise pour résidence permanente, et c'est là un sort bien peu enviable.

(98) Cette menace ne s'applique pas aux populations les plus fragiles, (qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants) qui ne disposent pas de forces suffisantes pour repousser l'injustice et la persécution, ni des moyens nécessaires pour échapper à cette persécution.

(99) Il se peut qu'Allah leur pardonne par Sa miséricorde et Sa mansuétude.
Allah pardonne en effet à Ses serviteurs qui se repentent et efface leurs péchés.

(100) Celui qui migre vers la terre d'Islam en recherchant l'agrément d'Allah trouvera sur Terre de nombreux lieux où se réfugier autres que son pays. Il recouvrera sa dignité et jouira d'une subsistance abondante.
S'il quitte sa maison dans ce but et meurt en chemin, sa récompense est pleinement méritée auprès d'Allah et le fait qu'il ne soit pas arrivé à destination ne la diminue en rien.
Allah pardonne à Ses serviteurs qui se repentent et se montre miséricordieux avec eux.

(101) Lorsque vous voyagez sur Terre, vous ne commettez pas de faute en accomplissant deux unités de prière au lieu de quatre unités, si vous craignez un acte d'hostilité de la part des mécréants car l'aversion des mécréants à votre égard est une chose notoire.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Il est extrêmement méritoire de lutter pour la cause d'Allah: la rétribution réservée aux combattants pour la cause d'Allah est immense et Allah leur a promis des rangs élevés au Paradis que personne d'autre qu'eux n'atteindra.

2- Les personnes ayant des excuses valables sont exemptées du combat mais elles obtiennent la rétribution due pour cette adoration si leur intention est sincère.

3- Il est méritoire de migrer vers les pays d'Islam et c'est même une obligation pour celui qui est capable de quitter un pays où il craint pour sa foi.

4- Il est permis de raccourcir la prière quand on est en voyage.

وَإِذَا كُنتَ فِيهِمْ فَأَقَمْتَ لَهُمُ ٱلصَّلَوٰةَ فَلْتَقُمْ طَآئِفَةٌ
مِّنْهُم مَّعَكَ وَلْيَأْخُذُوٓاْ أَسْلِحَتَهُمْۖ فَإِذَا سَجَدُواْ فَلْيَكُونُواْ
مِن وَرَآئِكُمْ وَلْتَأْتِ طَآئِفَةٌ أُخْرَىٰ لَمْ يُصَلُّواْ فَلْيُصَلُّواْ
مَعَكَ وَلْيَأْخُذُواْ حِذْرَهُمْ وَأَسْلِحَتَهُمْۗ وَدَّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ لَوْ تَغْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ وَأَمْتِعَتِكُمْ فَيَمِيلُونَ
عَلَيْكُم مَّيْلَةً وَٰحِدَةًۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِن كَانَ بِكُمْ
أَذًى مِّن مَّطَرٍ أَوْ كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَن تَضَعُوٓاْ أَسْلِحَتَكُمْۖ
وَخُذُواْ حِذْرَكُمْۗ إِنَّ ٱللَّهَ أَعَدَّ لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ١٠٢
فَإِذَا قَضَيْتُمُ ٱلصَّلَوٰةَ فَٱذْكُرُواْ ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ
جُنُوبِكُمْۚ فَإِذَا ٱطْمَأْنَنتُمْ فَأَقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَۚ إِنَّ ٱلصَّلَوٰةَ
كَانَتْ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ كِتَٰبًا مَّوْقُوتًا ١٠٣ وَلَا تَهِنُواْ فِي
ٱبْتِغَآءِ ٱلْقَوْمِۖ إِن تَكُونُواْ تَأْلَمُونَ فَإِنَّهُمْ يَأْلَمُونَ كَمَا
تَأْلَمُونَۖ وَتَرْجُونَ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا يَرْجُونَۗ وَكَانَ ٱللَّهُ
عَلِيمًا حَكِيمًا ١٠٤ إِنَّآ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ لِتَحْكُمَ
بَيْنَ ٱلنَّاسِ بِمَآ أَرَىٰكَ ٱللَّهُۚ وَلَا تَكُن لِّلْخَآئِنِينَ خَصِيمًا ١٠٥

(102) Ô Messager, lorsque tu es avec l'armée au moment de combattre l'ennemi et que tu désires diriger la prière des combattants, partage les troupes en deux groupes.
Un groupe de combattants priera avec toi en gardant leurs armes pendant que le deuxième groupe protègera vos arrières.
Lorsque le premier groupe aura accompli une unité de prière derrière l'imam, il aura alors terminé sa prière et il passera alors derrière pour faire face à l'ennemi ; le groupe qui montait la garde s'avancera et accomplira une unité de prière derrière l'imam et lorsque celui-ci termine la prière, les combattants du second groupe complètent les unités qui leur restent à accomplir. Qu'ils prennent garde à leur ennemi en gardant leurs armes sur eux car les mécréants aimeraient que vous délaissiez vos armes et vos affaires lorsque vous priez afin de vous vaincre en une seule attaque et de vous éliminer par surprise.
Si vous subissez une nuisance, comme la pluie, ou si vous êtes malades ou si vous vous trouvez dans une situation similaire, vous ne commettez pas de faute en posant vos armes, mais prenez garde à l'ennemi du mieux que vous pouvez.
Allah réserve aux mécréants un châtiment humiliant.
(103) Ô croyants, lorsque vous terminez la prière, évoquez Allah par le tasbîħ (en disant subħâna Llâhi, c'est-à-dire Gloire à Allah), par le taħmîd (en disant `al-ħamdu li-Llâhi, c'est-à-dire: louange à Allah) et par le tahlîl (en disant lâ `ilâha `illa Llâhu, c'est-à-dire: il n'existe pas de divinité hormis Allah) et ce, en toute situation: debout, assis et allongés sur le côté. Lorsque la crainte d'une attaque de l'ennemi se dissipe et que vous vous sentez de nouveau en sécurité, accomplissez alors la prière de manière complète en respectant ses piliers, ses obligations et ses rites recommandés selon ce qu'on vous a enjoint.
La prière est pour les croyants une obligation à accomplir à des horaires déterminés et il n'est pas permis de la reporter après ces horaires sans excuse valable. Cette règle générale concerne le lieu de résidence mais lors d'un voyage, il vous est possible de regrouper les prières deux par deux et de les raccourcir.
(104) Ô croyants, ne faiblissez pas et ne rechignez pas à poursuivre vos ennemis mécréants car si vous comptez des morts et des blessés dans vos rangs, eux aussi souffrent des mêmes pertes.
Que leur patience ne soit donc pas supérieure à la vôtre car vous espérez d'Allah une récompense, un appui et un secours qu'eux n'espèrent pas.
Allah connaît le mieux les situations de Ses serviteurs. Il est Sage dans Sa gestion et dans Ses prescriptions.
(105) Ô Messager, Nous t'avons révélé le Coran qui contient la vérité afin que tu puisses juger toutes les affaires des hommes selon ce qu'Allah t'a appris et inspiré, et non en suivant ta passion et ton avis personnel.
Ne sois pas le défenseur de ceux qui, en repoussant ceux qui leur réclament leurs dus, se sont trahis eux-mêmes et ont trahi le dépôt qui leur a été confié

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Le passage expose les conditions relatives à la prière de la peur ainsi que la manière de l'accomplir.
2- Les croyants doivent se donner les moyens de faire face à toute situation ; l'accomplissement d'une adoration ne doit pas être un frein à leur détermination.
3- Il ne sied pas au croyant de manquer de volonté et de persévérance, il lui incombe au contraire d'être endurant au combat.

وَٱسۡتَغۡفِرِ ٱللَّهَۖ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورٗا رَّحِيمٗا ١٠٦ وَلَا تُجَٰدِلۡ
عَنِ ٱلَّذِينَ يَخۡتَانُونَ أَنفُسَهُمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن كَانَ
خَوَّانًا أَثِيمٗا ١٠٧ يَسۡتَخۡفُونَ مِنَ ٱلنَّاسِ وَلَا يَسۡتَخۡفُونَ
مِنَ ٱللَّهِ وَهُوَ مَعَهُمۡ إِذۡ يُبَيِّتُونَ مَا لَا يَرۡضَىٰ مِنَ ٱلۡقَوۡلِۚ
وَكَانَ ٱللَّهُ بِمَا يَعۡمَلُونَ مُحِيطًا ١٠٨ هَٰٓأَنتُمۡ هَٰٓؤُلَآءِ
جَٰدَلۡتُمۡ عَنۡهُمۡ فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا فَمَن يُجَٰدِلُ ٱللَّهَ عَنۡهُمۡ
يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ أَم مَّن يَكُونُ عَلَيۡهِمۡ وَكِيلٗا ١٠٩ وَمَن يَعۡمَلۡ
سُوٓءًا أَوۡ يَظۡلِمۡ نَفۡسَهُۥ ثُمَّ يَسۡتَغۡفِرِ ٱللَّهَ يَجِدِ ٱللَّهَ غَفُورٗا
رَّحِيمٗا ١١٠ وَمَن يَكۡسِبۡ إِثۡمٗا فَإِنَّمَا يَكۡسِبُهُۥ عَلَىٰ نَفۡسِهِۦۚ
وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمٗا ١١١ وَمَن يَكۡسِبۡ خَطِيٓـَٔةً
أَوۡ إِثۡمٗا ثُمَّ يَرۡمِ بِهِۦ بَرِيٓـٔٗا فَقَدِ ٱحۡتَمَلَ بُهۡتَٰنٗا وَإِثۡمٗا مُّبِينٗا
١١٢ وَلَوۡلَا فَضۡلُ ٱللَّهِ عَلَيۡكَ وَرَحۡمَتُهُۥ لَهَمَّت طَّآئِفَةٞ مِّنۡهُمۡ
أَن يُضِلُّوكَ وَمَا يُضِلُّونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمۡۖ وَمَا يَضُرُّونَكَ
مِن شَيۡءٖۚ وَأَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَيۡكَ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡحِكۡمَةَ وَعَلَّمَكَ
مَا لَمۡ تَكُن تَعۡلَمُۚ وَكَانَ فَضۡلُ ٱللَّهِ عَلَيۡكَ عَظِيمٗا ١١٣

(106) Implore d'Allah le pardon et l'effacement de tes péchés car Allah pardonne à ceux de Ses serviteurs qui se repentent à Lui et se montre miséricordieux avec eux.

(107) Ne prends pas le parti de toute personne traître qui se donne beaucoup de mal à dissimuler sa trahison. Allah n'aime pas ces traîtres menteurs.

(108) Ils commettent des péchés à l'abri des regards par peur du qu'en-dira-t-on, mais ils ne craignent pas le jugement d'Allah alors qu'Il est avec eux par Sa Connaissance et que rien ne Lui échappe lorsqu'ils préparent en cachette des discours qu'Il n'agrée pas, comme lorsqu'ils prennent la défense d'un coupable ou accusent un innocent.

Allah connaît tous leurs agissements, publics comme secrets. Rien ne Lui échappe et Il les rétribuera pour leurs œuvres.

(109) Ô vous qui vous souciez de ceux qui commettent des péchés, vous prenez leur parti dans le bas monde afin de prouver leur innocence et de leur épargner la punition.

Qui plaidera leur cause devant Allah le Jour de la Résurrection alors qu'Il sait qui ils sont réellement? Qui sera leur protecteur ce jour-là ?

Il est indubitable que personne ne sera capable de les défendre.

(110) Si quelqu'un accomplit une mauvaise action ou commet une injustice envers lui-même en désobéissant à Allah, puis implore le pardon d'Allah en reconnaissant ses péchés, en les regrettant tout en étant résolu à ne pas commettre de nouveau, il peut espérer la clémence divine. Allah pardonne toujours les péchés du repenti et se montre miséricordieux avec lui.

(111) L'auteur d'un péché, que ce dernier soit petit ou grand, est la seule personne à être punie pour ce péché. Allah connaît le mieux les agissements de Ses serviteurs. Il est Sage dans Sa gestion et Ses prescriptions.

(112) Celui qui commet une faute intentionnellement ou un péché de manière délibérée, puis accuse un innocent de sa propre faute, se rend coupable d'un énorme mensonge et d'un péché évident.

(113) Ô Messager, sans la faveur d'Allah qui t'a rendu infaillible, un groupe parmi ceux qui se trahissent eux-mêmes auraient entrepris de t'égarer de la vérité et tu aurais alors jugé sans équité. Or ils ne font en vérité qu'égarer leurs propres personnes car leur tentative de t'égarer se retournera contre eux.

Allah t'a révélé le Coran et la Sunna et Il t'a enseigné une guidée et une lumière que tu ne connaissais pas auparavant.

La faveur d'Allah à ton égard, à savoir le don de la prophétie et de l'infaillibilité, est immense.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Il est interdit de défendre les adeptes du mensonge car cela revient à être leur complice dans le péché et la transgression.

2- Le véritable croyant doit faire en sorte que sa crainte et sa vénération d'Allah ainsi que sa pudeur à Son égard l'emportent sur la considération qu'il a pour les autres hommes.

3- La miséricorde et le pardon d'Allah descendent sur le pécheur repenti, quelle que soit la nature de sa faute, pourvu que son repentir soit sincère et qu'il renonce au péché commis.

4- Ce passage nous met en garde contre le fait d'accuser un innocent d'un crime qu'il n'a pas commis. Celui qui se rend coupable de cela commet un grave péché.

نصف الحزب ١٠

۞ لَّا خَيۡرَ فِي كَثِيرٖ مِّن نَّجۡوَىٰهُمۡ إِلَّا مَنۡ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ
أَوۡ مَعۡرُوفٍ أَوۡ إِصۡلَٰحِۭ بَيۡنَ ٱلنَّاسِۚ وَمَن يَفۡعَلۡ ذَٰلِكَ
ٱبۡتِغَآءَ مَرۡضَاتِ ٱللَّهِ فَسَوۡفَ نُؤۡتِيهِ أَجۡرًا عَظِيمٗا ١١٤ وَمَن
يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعۡدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلۡهُدَىٰ وَيَتَّبِعۡ غَيۡرَ
سَبِيلِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصۡلِهِۦ جَهَنَّمَۖ وَسَآءَتۡ
مَصِيرًا ١١٥ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ
ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ ضَلَّ ضَلَٰلَۢا
بَعِيدًا ١١٦ إِن يَدۡعُونَ مِن دُونِهِۦٓ إِلَّآ إِنَٰثٗا وَإِن يَدۡعُونَ
إِلَّا شَيۡطَٰنٗا مَّرِيدٗا ١١٧ لَّعَنَهُ ٱللَّهُۘ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ مِنۡ
عِبَادِكَ نَصِيبٗا مَّفۡرُوضٗا ١١٨ وَلَأُضِلَّنَّهُمۡ وَلَأُمَنِّيَنَّهُمۡ
وَلَأٓمُرَنَّهُمۡ فَلَيُبَتِّكُنَّ ءَاذَانَ ٱلۡأَنۡعَٰمِ وَلَأٓمُرَنَّهُمۡ
فَلَيُغَيِّرُنَّ خَلۡقَ ٱللَّهِۚ وَمَن يَتَّخِذِ ٱلشَّيۡطَٰنَ وَلِيّٗا مِّن
دُونِ ٱللَّهِ فَقَدۡ خَسِرَ خُسۡرَانٗا مُّبِينٗا ١١٩ يَعِدُهُمۡ
وَيُمَنِّيهِمۡۖ وَمَا يَعِدُهُمُ ٱلشَّيۡطَٰنُ إِلَّا غُرُورًا ١٢٠ أُوْلَٰٓئِكَ
مَأۡوَىٰهُمۡ جَهَنَّمُ وَلَا يَجِدُونَ عَنۡهَا مَحِيصٗا ١٢١

114 La plupart des paroles que les gens échangent en secret sont vaines, sauf lorsqu'elles invitent à accomplir une aumône, un acte recommandé par la religion ou inspiré par le bon sens, ou qu'elles servent à réconcilier des personnes en conflit.
Quiconque agit de la sorte en vue d'obtenir l'agrément d'Allah se verra accorder une récompense immense.
115 Celui qui s'oppose au Messager, contredit son enseignement alors que la vérité s'est manifestée à lui, et suit une voie autre que celle des croyants, Nous le laisserons persister dans son égarement et Nous ne lui faciliterons pas l'accès à la vérité, vu qu'il l'a délibérément rejetée.
Nous le ferons ensuite entrer dans le Feu de l'Enfer où il brûlera éternellement et quel sort redoutable que celui-là !
116 Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe une divinité et condamne le polythéiste à un séjour éternel en Enfer. Il pardonne en revanche les péchés moins graves à qui Il veut, par Sa miséricorde et Sa grâce.
Quiconque associe à Allah une autre divinité dévie de la vérité et s'en éloigne considérablement car il met sur un pied d'égalité le Créateur et la créature.
117 Ces polythéistes adorent et invoquent en dehors d'Allah des idoles auxquelles ils ont donné des noms féminins, comme Al-Lât et Al-'Uzzâ. Or ces idoles n'ont ni le pouvoir d'être utile ni celui de nuire. En vérité, ils ne font qu'adorer un démon maléfique qui s'est affranchi de l'obéissance à Allah, car c'est lui qui leur a ordonné d'adorer des idoles.
118 C'est pour cette raison qu'Allah l'a chassé de Sa miséricorde et que le Diable a juré à son Seigneur qu'il égarerait une partie de Ses créatures.
119 Il a décrit précisément sa stratégie:
Je les détournerai assurément de Ton droit chemin, je susciterai en eux de faux espoirs qui embelliront leur égarement, je leur suggérerai de couper les oreilles de bestiaux afin d'en rendre illicites des parties qu'Allah a déclarées licites et je leur ordonnerai de changer la création d'Allah.
On comprend bien devant un tel discours que celui qui obéit à Satan le Lapidé et le prend pour allié a signé sa perte.
120 Satan fait aux hommes des promesses mensongères et suscite en eux de faux espoirs. Tout son discours se nourrit de chimères.
121 Ceux qui suivent les pas de Satan et obéissent à ses suggestions auront leur demeure en Enfer, d'où ils ne pourront s'échapper.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- La plupart des conversations secrètes ne comportent aucun bien. Elles entraînent des péchés pour une part d'entre elles et seule une minorité est profitable.
2- S'opposer au Messager et emprunter une autre voie que celle des croyants conduit à s'éloigner d'Allah et peut nous valoir la damnation.
3- La rémission des péchés dépend de la volonté d'Allah. Il peut pardonner tous les péchés, excepté le polythéisme.
4- Le but de Satan est de détourner les hommes de l'adoration d'Allah et l'un de ses moyens les plus efficaces pour cela consiste à embellir le faux par les espoirs trompeurs et les promesses mensongères.

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَنُدۡخِلُهُمۡ جَنَّٰتٖ
تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدٗاۖ وَعۡدَ ٱللَّهِ
حَقّٗاۚ وَمَنۡ أَصۡدَقُ مِنَ ٱللَّهِ قِيلٗا ١٢٢ لَّيۡسَ بِأَمَانِيِّكُمۡ
وَلَآ أَمَانِيِّ أَهۡلِ ٱلۡكِتَٰبِۗ مَن يَعۡمَلۡ سُوٓءٗا يُجۡزَ بِهِۦ
وَلَا يَجِدۡ لَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيّٗا وَلَا نَصِيرٗا ١٢٣ وَمَن
يَعۡمَلۡ مِنَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ مِن ذَكَرٍ أَوۡ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤۡمِنٞ
فَأُوْلَٰٓئِكَ يَدۡخُلُونَ ٱلۡجَنَّةَ وَلَا يُظۡلَمُونَ نَقِيرٗا ١٢٤ وَمَنۡ
أَحۡسَنُ دِينٗا مِّمَّنۡ أَسۡلَمَ وَجۡهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحۡسِنٞ وَٱتَّبَعَ
مِلَّةَ إِبۡرَٰهِيمَ حَنِيفٗاۗ وَٱتَّخَذَ ٱللَّهُ إِبۡرَٰهِيمَ خَلِيلٗا ١٢٥ وَلِلَّهِ
مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِكُلِّ شَيۡءٖ
مُّحِيطٗا ١٢٦ وَيَسۡتَفۡتُونَكَ فِي ٱلنِّسَآءِۖ قُلِ ٱللَّهُ يُفۡتِيكُمۡ
فِيهِنَّ وَمَا يُتۡلَىٰ عَلَيۡكُمۡ فِي ٱلۡكِتَٰبِ فِي يَتَٰمَى ٱلنِّسَآءِ
ٱلَّٰتِي لَا تُؤۡتُونَهُنَّ مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرۡغَبُونَ أَن تَنكِحُوهُنَّ
وَٱلۡمُسۡتَضۡعَفِينَ مِنَ ٱلۡوِلۡدَٰنِ وَأَن تَقُومُواْ لِلۡيَتَٰمَىٰ بِٱلۡقِسۡطِۚ
وَمَا تَفۡعَلُواْ مِنۡ خَيۡرٖ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِهِۦ عَلِيمٗا ١٢٧

Après avoir mentionné la rétribution des disciples de Satan, Allah évoque celle des disciples des messagers:

(122) Ceux qui croient en Allah et accomplissent des œuvres pieuses qui les rapprochent de Lui, Nous les ferons entrer dans des jardins où les rivières coulent sous les palais dans lesquels ils resteront éternellement. C'est une promesse d'Allah et ce qu'Il promet est vérité car Il ne manque jamais à Sa promesse.
Personne n'est plus véridique qu'Allah.

(123) Le salut et la réussite ne dépendent pas de vos souhaits, ô musulmans, ni des souhaits des Gens du Livre. Ils dépendent plutôt de vos actions.
Celui parmi vous qui œuvre dans le mal sera rétribué en conséquence le Jour de la Résurrection. Il ne trouvera en dehors d'Allah ni allié ni défenseur pour le sauver du châtiment.

(124) En revanche, quiconque, homme ou femme, œuvre dans le bien tout en croyant véritablement en Allah, figure parmi ceux qui ont réuni la foi et les bonnes œuvres et qui entreront au Paradis sans que rien ne leur soit retiré de leur récompense, même pas une part aussi infime que le creux du noyau d'une datte.

(125) Personne ne pratique mieux la religion que celui qui s'est soumis à Allah en apparence et dans son for intérieur, vit dans l'intention exclusive de plaire à Allah, se montre bienfaisant dans ses actes en suivant ce qu'Allah a prescrit et se fait l'adepte de la religion d'Abraham qui est l'origine de la religion de Muḥammad, rejetant pour toujours le polythéisme et la mécréance pour choisir le monothéisme et la foi.
Par ailleurs, Allah a distingué le prophète Abraham par l'amour particulier qu'Il lui voue parmi toutes Ses créatures.

(126) A Allah Seul appartient tout ce que contiennent les Cieux et la Terre.
Allah a emprise sur toute chose par Sa connaissance, Son pouvoir et Sa gestion.

(127) Ô Messager, ils te questionnent au sujet des femmes ainsi qu'au sujet de leurs droits et de leurs devoirs.
Dis:
Allah vous donne la réponse à cette question et vous expose ce qui vous est dit dans le Coran au sujet des femmes orphelines qui sont sous votre tutelle, mais à qui vous ne donnez pas le douaire ou l'héritage que vous a imposés Allah. Vous désirez les épouser et leur interdisez d'épouser d'autres hommes car vous convoitez leurs richesses.
Allah vous expose aussi les droits des enfants mineurs: vous devez leur remettre leur héritage en temps voulu et ne pas être injustes avec eux en vous emparant de leurs richesses. Il vous rappelle aussi l'obligation de traiter les orphelins avec équité, d'une manière qui améliore leur situation dans le bas monde et dans l'au-delà.
Ce que vous faites comme bien au profit des orphelins, Allah le sait et Il vous rétribuera pour cela.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- La récompense promise par Allah ne s'obtient pas par de simples souhaits et prétentions. Pour l'obtenir, il faut avoir la foi et multiplier les œuvres pieuses.

2- La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Celui qui œuvre dans le mal recevra une rétribution équivalente et celui qui œuvre dans le bien recevra une rétribution équivalente.

3- La sincérité et l'imitation du modèle prophétique sont pour Allah les critères d'acceptation d'une œuvre.

4- L'Islam a rendu inviolables les droits des catégories les plus fragiles de la société, comme les femmes et les enfants. Il est illicite de leur porter atteinte et obligatoire de sauvegarder leurs intérêts à la lumière de ce qu'Il a prescrit.

وَإِنِ ٱمۡرَأَةٌ خَافَتۡ مِنۢ بَعۡلِهَا نُشُوزًا أَوۡ إِعۡرَاضٗا فَلَا جُنَاحَ
عَلَيۡهِمَآ أَن يُصۡلِحَا بَيۡنَهُمَا صُلۡحٗاۚ وَٱلصُّلۡحُ خَيۡرٞۗ
وَأُحۡضِرَتِ ٱلۡأَنفُسُ ٱلشُّحَّۚ وَإِن تُحۡسِنُواْ وَتَتَّقُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ
كَانَ بِمَا تَعۡمَلُونَ خَبِيرٗا ١٢٨ وَلَن تَسۡتَطِيعُوٓاْ أَن تَعۡدِلُواْ
بَيۡنَ ٱلنِّسَآءِ وَلَوۡ حَرَصۡتُمۡۖ فَلَا تَمِيلُواْ كُلَّ ٱلۡمَيۡلِ فَتَذَرُوهَا
كَٱلۡمُعَلَّقَةِۚ وَإِن تُصۡلِحُواْ وَتَتَّقُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ
غَفُورٗا رَّحِيمٗا ١٢٩ وَإِن يَتَفَرَّقَا يُغۡنِ ٱللَّهُ كُلّٗا مِّن سَعَتِهِۦۚ
وَكَانَ ٱللَّهُ وَٰسِعًا حَكِيمٗا ١٣٠ وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ وَلَقَدۡ وَصَّيۡنَا ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡكِتَٰبَ مِن
قَبۡلِكُمۡ وَإِيَّاكُمۡ أَنِ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَۚ وَإِن تَكۡفُرُواْ فَإِنَّ لِلَّهِ
مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ غَنِيًّا حَمِيدٗا
١٣١ وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا
١٣٢ إِن يَشَأۡ يُذۡهِبۡكُمۡ أَيُّهَا ٱلنَّاسُ وَيَأۡتِ بِـَٔاخَرِينَۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ عَلَىٰ ذَٰلِكَ قَدِيرٗا ١٣٣ مَّن كَانَ يُرِيدُ ثَوَابَ ٱلدُّنۡيَا فَعِندَ ٱللَّهِ
ثَوَابُ ٱلدُّنۡيَا وَٱلۡأٓخِرَةِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ سَمِيعَۢا بَصِيرٗا ١٣٤

128 **Si une femme craint que son époux la dédaigne ou ne la désire plus, les conjoints ne commettent pas de faute en se réconciliant par la renonciation de l'épouse à certains des droits que lui doit l'époux comme les dépenses de la vie quotidienne et les nuitées. Dans ce cas, la réconciliation est préférable pour eux à la répudiation, sachant que les âmes sont enclines à l'avidité et à l'avarice. Elles ne désirent donc pas renoncer à leurs droits. Il convient donc que les époux traitent ce défaut en pratiquant la tolérance et la bienfaisance. Si vous êtes bienfaisants en toute situation et craignez Allah en vous conformant à Ses commandements et en délaissant ce qu'Il a interdit, alors Allah sait parfaitement ce que vous faites. Rien ne Lui échappe et Il vous rétribuera en conséquence de vos agissements.**

129 **Ô époux, vous ne pourrez jamais être complètement équitables avec vos épouses sur le plan des sentiments même si vous vous efforcez de l'être, car cela relève de facteurs indépendants de votre volonté. Ainsi, ne délaissez pas celle que vous n'aimez pas au point de la laisser dans une situation inconfortable: ni vraiment mariée puisque l'époux ne s'acquitte pas de ses droits, ni vraiment célibataire étant donné qu'elle n'est pas disponible pour un autre mariage. Si vous vous réconciliez en vous forçant à accomplir ce qui vous est détestable, c'est-à-dire vous acquitter des droits de cette épouse, et en craignant Allah à son sujet, Allah sera alors Pardonneur et Miséricordieux avec vous.**

130 **Si les époux se séparent par une répudiation ou une dissolution du mariage (`al-khul'u), Allah donnera un autre partenaire à chacun d'entre eux par Sa faveur étendue. Il accordera ainsi à l'homme une épouse meilleure que la précédente et à la femme un époux meilleur que le précédent. Allah est détenteur d'une grâce et d'une miséricorde étendues. Il est Sage dans Sa gestion et dans ce qu'Il décrète.**

131 **A Allah Seul revient la possession de ce que contiennent les Cieux et la Terre ainsi que de ce qu'il y a entre les deux. Nous avons ordonné aux Gens du Livre, juifs et chrétiens, ainsi qu'à vous-mêmes de vous conformer aux commandements d'Allah et de délaisser ce qu'Il a interdit. Si vous reniez cet ordre, vous ne nuirez qu'à vous-mêmes car Allah n'a pas besoin de votre obéissance: Il possède ce que contiennent les Cieux et la Terre. Il peut se passer de toutes Ses créatures et mérite la louange pour tous Ses attributs et Ses actes.**

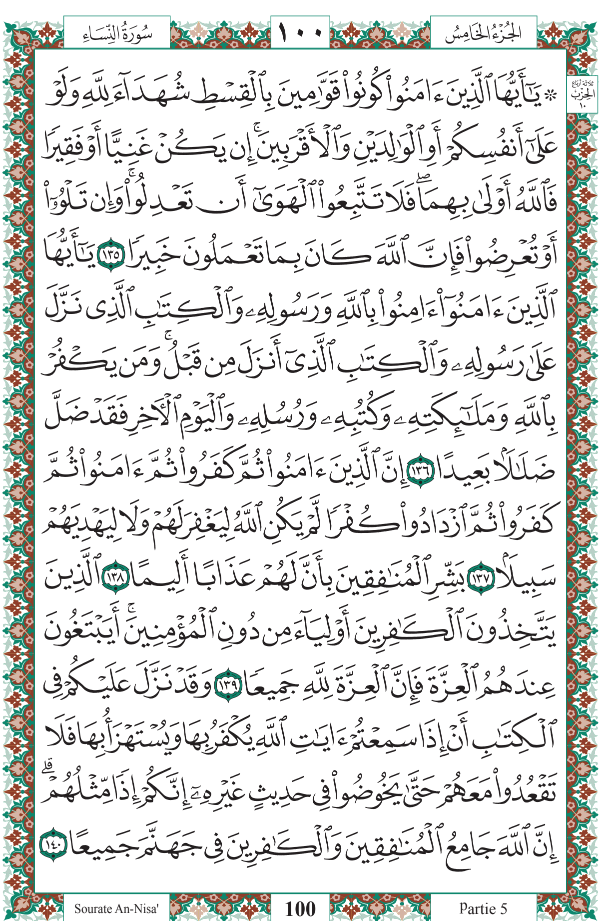
132 **A Allah Seul appartient ce que contiennent les Cieux et la Terre, Il est Celui qui mérite d'être obéi et Il suffit comme gestionnaire des affaires de Ses créatures.**

133 **Ô hommes, s'Il le voulait, Il vous aurait fait disparaître et vous aurait remplacé par d'autres créatures qui Lui obéissent et ne Lui désobéissent point. Cela n'a rien de difficile pour Allah.**

134 **Ô gens, ceux d'entre vous qui recherchent par leurs œuvres la récompense d'ici-bas, qu'ils sachent qu'Allah détient la récompense d'ici-bas et celle de l'au-delà. Qu'ils s'adressent donc à Lui pour demander ces deux récompenses. Allah entend vos paroles, observe vos agissements et vous rétribuera en fonction de ceux-ci.**

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Il faut encourager la réconciliation entre les conjoints lorsqu'ils ont un différend et essayer de sauvegarder le mariage, quitte à renoncer à certains droits. 2- Allah ordonne aux croyants de faire preuve d'équité dans le traitement des épouses, en particulier sur le plan matériel, car il dépend de la volonté de l'époux. A relever la tolérance de la religion lorsque l'équité n'est pas possible, notamment sur le plan affectif. 3- Il n'y a pas de mal à ce que les époux se séparent si la vie commune n'est plus possible. 4- Le passage rappelle la recommandation générale adressée à tous hommes, des premières générations aux dernières, à savoir de craindre Allah en se conformant à Ses commandements et en délaissant ce qu'Il interdit.



۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُونُواْ قَوَّٰمِينَ بِٱلْقِسْطِ شُهَدَآءَ لِلَّهِ وَلَوْ
عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمْ أَوِ ٱلْوَٰلِدَيْنِ وَٱلْأَقْرَبِينَ إِن يَكُنْ غَنِيًّا أَوْ فَقِيرًا
فَٱللَّهُ أَوْلَىٰ بِهِمَا فَلَا تَتَّبِعُواْ ٱلْهَوَىٰٓ أَن تَعْدِلُواْ وَإِن تَلْوُۥٓاْ
أَوْ تُعْرِضُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ١٣٥ يَٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ ءَامِنُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِى نَزَّلَ
عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِن قَبْلُ وَمَن يَكْفُرْ
بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ فَقَدْ ضَلَّ
ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ١٣٦ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ثُمَّ كَفَرُواْ ثُمَّ ءَامَنُواْ ثُمَّ
كَفَرُواْ ثُمَّ ٱزْدَادُواْ كُفْرًا لَّمْ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغْفِرَ لَهُمْ وَلَا لِيَهْدِيَهُمْ
سَبِيلًۢا ١٣٧ بَشِّرِ ٱلْمُنَٰفِقِينَ بِأَنَّ لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ١٣٨ ٱلَّذِينَ
يَتَّخِذُونَ ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَيَبْتَغُونَ
عِندَهُمُ ٱلْعِزَّةَ فَإِنَّ ٱلْعِزَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا ١٣٩ وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِى
ٱلْكِتَٰبِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا
تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُواْ فِى حَدِيثٍ غَيْرِهِۦٓ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ
إِنَّ ٱللَّهَ جَامِعُ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْكَٰفِرِينَ فِى جَهَنَّمَ جَمِيعًا ١٤٠

(135) Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, faites constamment preuve d'équité et soyez des témoins véridiques avec toute personne, même si cela implique de reconnaître vos propres torts ou de mettre en cause vos proches.

Que la pauvreté ou la richesse de l'intéressé n'influent pas sur votre témoignage, car Allah connaît mieux que vous l'intérêt du riche comme celui du pauvre. Ne suivez donc pas vos passions lorsqu'il s'agit de témoigner afin de ne pas dévier de la vérité.

Si vous vous rendez coupables d'une défaillance en tant que témoins, en ne témoignant pas convenablement ou en refusant de témoigner, alors Allah est au courant de ce que vous faites.

(136) Ô vous qui croyez, restez fermes dans votre croyance en Allah, en Son Messager, au Coran qu'Il révéla à Son Messager et aux livres qu'Il révéla aux messagers avant lui.

Quiconque mécroit en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers et au Jour Dernier s'éloigne considérablement du droit chemin.

(137) Ceux qui ont, à plusieurs reprises, mécru après avoir cru puis ont persisté dans cet état jusqu'à mourir mécréants, Allah ne leur pardonnera pas leurs péchés ni ne leur facilitera l'accès au droit chemin qui conduit vers Lui.

(138) Ô Messager, annonce aux hypocrites qui arborent les attributs de la foi et dissimulent la mécréance tapie dans leurs cœurs qu'ils recevront de la part d'Allah un châtiment douloureux le Jour de la Résurrection.

(139) Ils seront châtiés car ils ont eu recours au secours et à l'aide des mécréants au lieu de ceux des croyants.

Le choix d'une telle alliance est étonnant. Pensent-ils donc trouver auprès d'eux la force et la puissance qui leur permettront de gagner en importance?

En vérité, la force et la puissance appartiennent entièrement à Allah.

(140) Ô croyants, Allah vous a révélé dans le Noble Coran que lorsque vous êtes dans une assemblée et que vous entendez quelqu'un rejeter les versets d'Allah et s'en moquer, vous êtes tenus de quitter cette assemblée jusqu'à ce que la discussion porte sur un autre sujet.

Si vous continuez après cela à fréquenter les gens qui mécroient et raillent les versets d'Allah, vous serez alors semblables à eux puisque, comme eux, vous vous opposez à Allah et vous Lui désobéissez en continuant de les fréquenter alors qu'eux désobéissent à Allah en ne croyant pas en Lui.

Allah rassemblera les hypocrites (ceux qui font croire qu'ils sont musulmans et dissimulent leur mécréance) avec les mécréants dans le Feu de l'Enfer le Jour de la Résurrection.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Il incombe au musulman de faire preuve d'équité lorsqu'il tranche un litige ou apporte un témoignage dans une affaire quelconque, et ce même s'il est lui-même en cause ou si un membre de sa propre famille l'est.

2- Il incombe aussi au croyant de s'efforcer d'œuvrer avec le cœur et les membres de manière à augmenter sa foi et de la raffermir dans son cœur.

3- Le passage rappelle le danger que représentent les hypocrites pour l'Islam et ses fidèles. C'est pour cette raison qu'Allah les menace de la punition la plus sévère dans l'au-delà.

4- Si le croyant ne peut pas réprouver ceux qui portent atteinte aux versets d'Allah et à Sa religion, il ne lui est pas permis de les fréquenter tant qu'ils persistent dans cette attitude.

ٱلَّذِينَ يَتَرَبَّصُونَ بِكُمْ فَإِن كَانَ لَكُمْ فَتْحٌ مِّنَ ٱللَّهِ قَالُوٓا۟
أَلَمْ نَكُن مَّعَكُمْ وَإِن كَانَ لِلْكَٰفِرِينَ نَصِيبٌ قَالُوٓا۟
أَلَمْ نَسْتَحْوِذْ عَلَيْكُمْ وَنَمْنَعْكُم مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ فَٱللَّهُ يَحْكُمُ
بَيْنَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ وَلَن يَجْعَلَ ٱللَّهُ لِلْكَٰفِرِينَ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ
سَبِيلًا ﴿١٤١﴾ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَٰدِعُهُمْ وَإِذَا
قَامُوٓا۟ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ قَامُوا۟ كُسَالَىٰ يُرَآءُونَ ٱلنَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ
ٱللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٤٢﴾ مُّذَبْذَبِينَ بَيْنَ ذَٰلِكَ لَآ إِلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ وَلَآ إِلَىٰ
هَٰٓؤُلَآءِ ۚ وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ سَبِيلًا ﴿١٤٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ
أَتُرِيدُونَ أَن تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ عَلَيْكُمْ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿١٤٤﴾ إِنَّ
ٱلْمُنَٰفِقِينَ فِى ٱلدَّرْكِ ٱلْأَسْفَلِ مِنَ ٱلنَّارِ وَلَن تَجِدَ لَهُمْ نَصِيرًا
﴿١٤٥﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ وَأَصْلَحُوا۟ وَٱعْتَصَمُوا۟ بِٱللَّهِ وَأَخْلَصُوا۟
دِينَهُمْ لِلَّهِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَعَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۖ وَسَوْفَ يُؤْتِ ٱللَّهُ
ٱلْمُؤْمِنِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٤٦﴾ مَّا يَفْعَلُ ٱللَّهُ بِعَذَابِكُمْ
إِن شَكَرْتُمْ وَءَامَنتُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ شَاكِرًا عَلِيمًا ﴿١٤٧﴾

(141) Ces gens attendent de voir comment la situation évoluera en ce qui vous concerne. Si Allah vous donne la victoire et vous accorde un butin, ils sont désireux d'obtenir eux aussi une part du butin et vous disent: N'étions-nous pas avec vous et n'avons-nous pas participé à votre effort ?
Si ce sont les mécréants les victorieux, ils leur disent: Ne nous sommes-nous pas occupés de vous et ne vous avons-nous entourés de sollicitude ? Ne vous avons-nous pas secourus et protégés contre les croyants en vous aidant et en les démoralisant ?
Allah tranchera entre vous tous le Jour de la Résurrection. Il rétribuera les croyants en les faisant entrer au Paradis et rétribuera les hypocrites en les jetant dans la fosse la plus profonde de l'Enfer.
Par Sa grâce, Allah ne laissera pas les mécréants dominer les musulmans. Il accordera au contraire un dénouement favorable aux croyants.
(142) Les hypocrites veulent tromper Allah en montrant qu'ils sont musulmans et en dissimulant leur mécréance, mais c'est Lui qui les trompe car Il a déclaré leurs vies inviolables tout en connaissant leur mécréance et Il leur prépare le plus sévère des châtiments dans l'au-delà. Lorsqu'ils se lèvent pour accomplir la prière, ils se lèvent avec paresse et réticence et n'invoquent Allah que rarement, c'est-à-dire lorsqu'ils voient des croyants.
(143) Ces hypocrites sont hésitants et désemparés. Ils ne sont ni complètement avec les croyants, ni complètement avec les mécréants. Ils sont en apparence avec les croyants mais avec les mécréants dans leur for intérieur. Celui qu'Allah égare, tu ne lui trouveras, ô Messager, aucun moyen de le tirer de son égarement.
(144) Ô vous qui croyez en Allah et suivez Son Messager, ne prenez pas les mécréants comme amis rapprochés auxquels vous vous alliez en lieu et place des croyants. Voulez-vous par ce comportement donner à Allah un argument évident pour vous châtier ?
(145) Allah mettra les hypocrites dans le lieu le plus bas du Feu le Jour de la Résurrection et tu ne leur trouveras aucun défenseur capable d'éloigner d'eux le châtiment.
(146) Excepté ceux qui sont revenus vers Allah en se repentant de leur hypocrisie, s'améliorent dans leur for intérieur, deviennent fidèles au pacte d'Allah et Lui vouent exclusivement leurs œuvres sans faire preuve d'ostentation. Ceux-là seront avec les croyants dans le bas monde et dans l'au-delà et Allah accordera aux croyants une immense récompense.
(147) Allah n'a nul besoin de vous châtier si vous Lui êtes reconnaissants et croyez en Lui car Il est le Bon (du nom d'Allah `al-barru) et le Miséricordieux. Il ne vous châtie que pour vos péchés.
Si vous améliorez vos œuvres, Lui êtes reconnaissants pour Ses bienfaits et croyez en Lui en apparence et dans votre for intérieur, Il ne vous châtiera pas. Allah est reconnaissant envers celui qui reconnaît Ses bienfaits et lui donnera donc pour cela une immense récompense.
Il est aussi le plus au fait de la foi de Ses créatures et Il rétribuera chacun en fonction de ses œuvres.

Quelques enseignements déduits de ces versets:

1- Le passage expose les caractéristiques des hypocrites, notamment leur zèle à préserver leurs personnes, que ce soit vis-à-vis des croyants ou vis-à-vis des mécréants. 2- La principale caractéristique des hypocrites est leur inconstance, leur désarroi et leur incohérence. Ils ne sont ainsi ni véritablement avec les croyants, ni véritablement avec les mécréants. 3- Il est formellement interdit de prendre les mécréants pour alliés au lieu des croyants. 4- Le meilleur moyen d'éloigner le châtiment d'Allah dans l'au-delà est d'associer la foi et les bonnes actions.